

/ RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018 /

SEPTEMBRE 2017 - SEPTEMBRE 2018

—
JUILLET 2019
—

ARES

ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

ARES, Rapport d'activités 2017-2018. Septembre 2017 - septembre 2018. Bruxelles: ARES, juillet 2019.



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Belgique
partenaire du développement

Éditeur responsable:

Julien Nicaise

ARES
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
www.ares-ac.be

Édition et coordination:

Direction de la communication et de l'informatique

Conception graphique et mise en page:

Direction de la communication et de l'informatique

ISBN 978-2-930819-16-7 (broché)
ISBN 978-2-930819-17-4 (PDF)

Dépôt légal D/2019/13.532/3

© ARES, juillet 2019

/ RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018 /

SEPTEMBRE 2017 - SEPTEMBRE 2018

JUILLET 2019

ARES

ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



AVANT-PROPOS

La publication de ce rapport d'activité coïncide avec le 5^e anniversaire de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Bien que ce rapport vise d'abord à rendre compte du travail accompli durant l'année académique 2017-2018, cet exercice nous permet également de poser un regard sur le chemin parcouru et de constater l'impact de ce travail sur l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

En tant qu'organisme d'intérêt public (OIP), l'ARES et tous ses membres s'efforcent depuis 2014 de porter la voix des établissements d'enseignement supérieur, de participer à sa construction continue, à son excellence, à son ouverture et à sa diversité. Les projets portés au cours de l'année écoulée démontrent une nouvelle fois que le fait de travailler ensemble dans une approche *bottom up* ne peut être que favorable au secteur. Cette idée de créer une collectivité, par l'intermédiaire de l'ARES, repose sur un défi ambitieux : celui d'un enseignement supérieur structuré et basé sur une collaboration entre établissements.

Les activités et les projets ont été nombreux et ont démontré une nouvelle fois la capacité de l'ARES à élaborer des solutions négociées et innovantes à des problèmes perçus parfois comme des plus complexes. Dans ce rapport, plutôt que de présenter les activités menées par chaque organe de l'ARES, ont été mis en évidence le caractère innovant de certains projets et activités et leurs impacts déjà visibles auprès des établissements d'enseignement supérieur, des professeurs, des chercheurs, des étudiants et de l'ensemble de nos partenaires.

Ainsi, le rapport s'arrête notamment sur :

- » le lancement du site www.mesetudes.be, qui offre une vitrine unique et officielle sur l'offre d'enseignement supérieur en FWB,
- » la poursuite du vaste projet e-paysage, qui permet déjà aujourd'hui une simplification administrative pour les établissements,

- » l'étude sur les parcours d'apprentissage et l'aide à la réussite qui propose un cadre de lecture et des pistes d'action aux acteurs impliqués dans ce domaine,
- » la deuxième édition de l'examen d'entrée en médecine et dentisterie, qui a été dédoublé pour offrir aux candidats une chance supplémentaire d'accéder aux études de médecine ou de dentisterie,
- » la publication d'un guide pour l'inclusion des personnes trans dans l'enseignement supérieur, qui permet d'outiller les intervenants au sein des établissements,
- » le soutien à des cellules de développement durable au sein des établissements.

Ces projets rappellent que les étudiants sont au centre des préoccupations de l'ARES. Leur engagement est une source d'inspiration et une occasion de renforcer notre action collective autour de questions d'avenir comme le développement durable, la justice sociale, ou encore, le climat. L'ARES et l'ensemble des établissements s'engagent pleinement comme acteurs du développement futur de notre société.

Le futur, ou plus précisément l'horizon de 2030, est celui vers lequel se sont tournés plusieurs experts extérieurs pour émettre des propositions concrètes et parfois originales pour faire face aux défis de demain. Les mesures proposées dans leur rapport n'ont pas manqué de susciter le débat et il reviendra maintenant à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche – au-delà même de l'ARES – de s'en saisir.

Les champs de réflexion ont été multiples à l'ARES et ont concerné tant des aspects de gouvernance de notre système que les missions poursuivies par les établissements et leurs partenaires. Constituer un lieu de réflexion, d'échange, de foisonnement d'idées est dans l'ADN de l'ARES et c'est dans cette perspective que les Midis de l'ARES sont devenus un rendez-vous incontournables pour les académiques, les chercheurs,

les étudiants mais aussi les représentants issus des organisations non gouvernementales (ONG), du monde politique ou de l'entreprise.

Enfin, l'ARES s'inscrit définitivement sur la scène internationale. Avec des partenaires tels que Wallonie-Bruxelles Campus (WB Campus) et Wallonie-Bruxelles International (WBI), nous avons contribué au rayonnement de notre enseignement supérieur à l'international avec plusieurs missions académiques à l'étranger, dernièrement au Canada, en Irlande et au Maroc, ou via l'accueil d'homologues étrangers en nos locaux. L'ARES travaille également avec ses partenaires européens et internationaux pour renforcer les partenariats, les collaborations, les opportunités d'internationalisation des établissements.

Toujours dans ce registre, les établissements s'illustrent dans leurs missions de coopération académique au développement, en partenariat avec la Coopération belge, qui assure le financement de cette mission d'intérêt général. La commission dédiée à cette thématique, les programmes de bourses pour les étudiants du sud ou du nord, les projets de recherche, de formation ou d'appui institutionnel ont fait de l'enseignement supérieur en FWB une référence en la matière.

Au moment de finaliser ce rapport d'activités, l'ARES souffle donc une cinquième bougie. Et déjà de nouvelles perspectives et de nouveaux défis se présentent pour poursuivre, avec les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale (EPS), cette dynamique collective et contribuer à la construction de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Julien Nicaise
Administrateur

Jean-Pierre Hansen
Président du Conseil d'administration

ARIS



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3	/ 03. L'ARES, ACTEUR POUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	23
SOMMAIRE	7	03. 1 / Mesetudes.be, le site de référence de l'enseignement supérieur en FWB	23
SIGLES ET ACRONYMES	10	03. 2 / E-paysage, les premiers outils de simplification administrative au service des établissements	24
/ 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL	13	03. 3 / Le pilotage statistique de l'enseignement supérieur	25
/ 02. L'ARES, ACTEUR POUR LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	17	03. 4 / La lutte contre les « fausses universités »	25
02. 1 / L'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030	17	03. 5 / Le soutien et la valorisation du réseau de bibliothèques dans l'enseignement supérieur	26
02. 2 / La transition du secondaire au supérieur et le futur de l'offre d'enseignement	18	03. 6 / Une étude sur l'aide à la réussite et les parcours d'apprentissage	26
02. 3 / La régulation de l'offre d'enseignement	19	03. 7 / L'apprentissage tout au long de la vie	27
02. 4 / La lisibilité et la cohérence du décret « Paysage »	19	03. 7.1 / La valorisation des acquis de l'expérience	27
02. 5 / Les évolutions structurelles	20	03. 7.2 / L'enseignement supérieur et le cadre francophone des certifications	27
02. 5.1 / En hautes écoles, une nouvelle gouvernance et un refinancement	20	03. 8 / La création d'un certificat en didactique de la philosophie et de la citoyenneté	28
02. 5.2 / En promotion sociale, un cadre renouvelé	20	03. 9 / L'accès aux copies d'examen	28
02. 5.3 / Dans les écoles supérieures des arts, une actualisation du classement des cours	20	03. 10 / La collaboration entre opérateurs culturels et écoles supérieures des arts	29
02. 5.4 / Une mobilité renforcée entre les différents types d'établissement d'enseignement supérieur	21		
02. 5.5 / Dans le secteur paramédical, des évolutions et des impacts sur les formations	21		

/ 04. L'ARES, ACTEUR DE NOTRE SOCIÉTÉ	30		
04. 1 / Pour un enseignement supérieur inclusif	30		
04. 1.1 / Les étudiants transgenres dans l'enseignement supérieur	30		
04. 1.2 / Les étudiants en situation d'handicap	30		
04. 1.3 / Les étudiants boursiers et de conditions modestes	31		
04. 2 / Pour une participation équilibrée des femmes et des hommes	31		
04. 3 / Pour un enseignement supérieur durable	32		
04. 4 / Pour une science ouverte	32		
04. 4.1 / L'open access	32		
04. 4.2 / Le financement de la recherche	33		
/ 05. L'ARES AU QUOTIDIEN	34		
05. 1 / L'organisation des dispositifs d'orientation et d'entrée dans l'enseignement supérieur	34		
05. 1.1 / L'examen d'entrée en médecine et dentisterie	34		
05. 1.2 / Le test d'orientation à destination des futurs étudiants en médecine vétérinaire	35		
05. 2 / La commission d'examen des plaintes d'étudiants relatives à un refus d'inscription	35		
05. 3 / Les Midis de l'ARES	36		
/ 06. L'ARES, ACTEUR DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	39		
06. 1 / Le contexte institutionnel	39		
06. 2 / La coopération académique dans les 18 pays partenaires	40		
06. 2.1 / Le renforcement des capacités	40		
06. 2.2 / Le renforcement de la formation	42		
		06. 2.3 / Le renforcement de la recherche	43
		06. 2.4 / Le renforcement des services à la société	44
		06. 2.5 / D'autres activités en 2017-2018	44
		06. 3 / La coopération en Belgique	46
		06. 3.1 / Les activités de sensibilisation à la coopération internationale	46
		06. 3.2 / ACROPOLIS	47
		06. 3.3 / L'évent Boursiers	47
		06. 4 / Les thématiques transversales	47
		06. 4.1 / Genre : premiers résultats d'une réflexion	47
		06. 4.2 / Charte sur la qualité des produits pharmaceutiques	48
		06. 5 / L'évaluation d'impact	48
		/ 07. L'ARES, ACTEUR DE L'INTERNATIONALISATION	50
		07. 1 / La diplomatie académique	50
		07. 1.1 / L'ARES et l'Europe	50
		07. 1.2 / L'ARES et le reste du monde	51
		07. 1.3 / L'ARES et la francophonie	53
		07. 2 / La défense de la liberté académique	53
		/ 08. ANNEXES	55
		08. 1 / Annexe 1 - Avis	56
		08. 2 / Annexe 2 - Organigramme de l'ARES (09.2018)	58
		08. 3 / Annexe 3 - Composition des instances de décision de l'ARES (09.2018)	59
		08. 3.1 / Conseil d'administration	59
		08. 3.2 / Bureau exécutif	62
		08. 4 / Annexe 4 - Membres du personnel (09.2017)	63

**08. 5 / Annexe 5 - Organisations ou groupes de travail au sein
desquels l'ARES est représentée (09.2017) 67**

**08. 6 / Annexe 6 - Résultats budgétaires et bilans 2017 -
budgets 2018 et 2019 69**

08. 6.1 / Le budget de l'ARES – Présentation générale	69
08. 6.2 / L'année budgétaire 2017	69
08. 6.3 / Le budget 2018	70
08. 6.4 / Le budget 2019	72

SIGLES ET ACRONYMES

Utilisés dans le présent rapport.

ACNG	Acteur(s) belge(s) de la coopération non gouvernementale	COVEDAS	Commission de la vie étudiante, démocratisation et affaires sociales, ARES
ACROPOLIS	Academic Research Organisation(s) for Policy Support	CPAS	Centre public d'action sociale
AGC	Administration générale de la culture	CREF	Conseil des recteurs francophones
AGCF	Arrêté(s) du Gouvernement de la Communauté française	CRI	Commission des relations internationales, ARES
AI	Appui(s) institutionnel(s)	CSC	Cadre(s) stratégique(s) commun(s)
AIU	Association internationale des universités	CSI	Cours et stages internationaux
APAIE	Asia-Pacific Association for International Education	DAPE	Direction des allocations et prêts d'études, MFWB
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur	DGD	Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
ASEM-DUO	Asia-Europe Meeting - Duo	DGEAC	Directorate General for Education and Culture, Commission européenne
AUF	Agence universitaire de la Francophonie	DGENORS	Direction générale de l'enseignement non obligatoire et de la recherche scientifique, MFWB
CAR	Commission de l'aide à la réussite, ARES	EAIE	European Association for International Education
CBS	Commission des bibliothèques et services académiques collectifs, ARES	ENSAV	École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre
CCD	Commission de la coopération au développement, ARES	EOS	Excellence of Science
CDD	Commission développement durable, ARES	EPS	Enseignement (supérieur) de promotion sociale
CE	Crédit(s) d'engagement	ESA	École(s) supérieure(s) des arts
CEFO	Carrefour Emploi Formation Orientation	ETNIC	Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication
CEPERI	Commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription, accueillie au sein de l'ARES	EUA	European University Association
CESI	Commission de l'enseignement supérieur inclusif, accueillie au sein de l'ARES	FASE	Fichier des adresses et structures des établissements
CESW	Conseil économique et social de Wallonie	FEF	Fédération des étudiants francophones
CFC	Cadre francophone des certifications	FIE	Formation initiale des enseignants
CFS	Comité femmes et sciences, accueilli au sein de l'ARES	FOREM	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
CITE	Classification internationale type de l'éducation	F.R.S.-FNRS	Fonds de la recherche scientifique
CL	Crédit(s) de liquidation	FSE	Fonds social européen
CNCD	Centre national de coopération au développement	FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
COM	Commission de la mobilité des étudiants et du personnel, ARES		
COS	Commission observatoire et statistiques, ARES		

GIRAF	Gestion intégrée de rapportage et d'administration financière (des activités de coopération au développement de l'ARES)	UMONS	Université de Mons
GRRIF	Groupe des responsables des relations internationales francophones	UMSS	Universidad Mayor de San Simon
GT	Groupe(s) de travail	UNamur	Université de Namur
HE	Haute(s) école(s)	UNECOF	Union des étudiants de la Communauté française
HELHa	Haute École Louvain en Hainaut	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
HEPHC	Haute École provinciale de Hainaut – Condorcet	UO	Université Ouaga 1 Professeur Joseph Ki-Zerbo
HEPN	Haute École de la Province de Namur	UOE	UNESCO/OECD /EUROSTAT
HOPS	Habilitations et offre programmée de l'enseignement supérieur	UR	Université du Rwanda
ICHEC	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »	USL-B	Université Saint-Louis – Bruxelles
ICT	Information and Communication Technologies	UWE	Union wallonne des entreprises
IMT	Institut de médecine tropicale	VAE	Valorisation des acquis de l'expérience
ITC	Institut de Technologie du Cambodge	VLIR	Vlaamse Interuniversitaire Raad
MFWB	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles	VLIR-UOS	VLIR - Universitaire Ontwikkelingssamenwerking
NAFSA	Association of International Educators	WB Campus	Wallonie-Bruxelles Campus
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	WBI	Wallonie-Bruxelles International
ODD	Objectifs de développement durable		
OIP	Organisme(s) d'intérêt public		
ONG	Organisation(s) non gouvernementale(s)		
PAB	Pouvoir adjudicataire bénéficiaire		
PFS	Projet(s) de formation Sud		
POP	Projet(s) d'opportunité		
PRD	Projet(s) de recherche pour le développement		
RGPD	Règlement général sur la protection des données		
SPF	Service public fédéral		
TIC	Technologies de l'information et de la communication		
TOSS	Test d'orientation du secteur de la santé		
UAC	Université d'Abomey-Calavi		
UB	Université du Burundi		
UE	Union européenne		
UCLouvain	Université catholique de Louvain		
UGent	Universiteit Gent		
ULB	Université libre de Bruxelles		
ULiège	Université de Liège		



/ 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL







LES MISSIONS DE L'ARES

- » MAINTIEN DE LA **COHÉRENCE DE L'OFFRE** DE FORMATION
- » ORGANISATION DES **ÉPREUVES D'ADMISSION** COMMUNES
- » PROMOTION DES **COLLABORATIONS**
- » DÉFINITION DES **RÉFÉRENTIELS** DE COMPÉTENCES
- » COORDINATION DES STRUCTURES D'ACTIVITÉS D'**APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**
- » AGRÉER LES **FORMATIONS CONTINUES**

/ ACADÉMIQUE

- » PROMOTION DE LA **RECHERCHE CONJOINTE**
- » ORGANISATION DES **ÉCOLES DOCTORALES THÉMATIQUES** AVEC LE F.R.S.-FNRS
- » COLLECTE ET TRAITEMENT DE **DONNÉES STATISTIQUES ET SCIENTIFIQUES** SUR LE SECTEUR
- » RECENSEMENT DES **BONNES PRATIQUES**
- » PUBLICATION D'**ANALYSES ET RECOMMANDATIONS** POUR LES AUTORITÉS ET AUTRES INSTITUTIONS

/ R & D

- » REMISE D'**AVIS** ET DE **PROPOSITIONS** AU GOUVERNEMENT SUR TOUTE MATIÈRE RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- » PROPOSITION DES **HABILITATIONS** ET DE L'**ÉVOLUTION DE L'OFFRE**
- » LIEN COMMUN AVEC LES **INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES, RÉGIONALES OU FÉDÉRALES** (WBI, AEQES, CSM, CPS, FRS-FNRS, ETC.)
- » **DROITS D'INSCRIPTION**

/ INSTITUTIONNEL

- » DIFFUSION DE L'INFORMATION **SUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES**
- » COLLECTE D'INFORMATIONS **SUR LES SERVICES DE SOUTIEN** AUX ÉTUDIANTS

/ INFORMATION

- » COORDINATION DE LA **PARTICIPATION À LA COOPÉRATION** ACADÉMIQUE AU DÉVELOPPEMENT

/ COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- » PROMOTION DE LA **VISIBILITÉ INTERNATIONALE**
- » COORDINATION DE LA **REPRÉSENTATION** POUR LES MISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES

/ INTERNATIONAL

/ 02. L'ARES, ACTEUR POUR LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

5 CHANTIERS DE RÉFLEXION

02.1 / L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES À L'HORIZON 2030

Fin octobre 2017, au terme de travaux qui se sont déroulés sur un peu plus d'un an, le Collège d'experts extérieurs a présenté au Conseil d'administration et à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche leur rapport proposant 18 mesures concrètes et opérationnelles. Ainsi, l'ensemble des acteurs du secteur et leurs partenaires ont été invités à mener une réflexion sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en FWB.

Considérant les défis actuels du système d'enseignement supérieur de la FWB (définancement, complexité structurelle et organisationnelle, autonomie limitée de certains établissements, performances éducatives, performances académiques et scientifiques face à la compétition mondiale) et identifiant cinq défis globaux ou transversaux qui

impacteront l'enseignement supérieur de la FWB à l'horizon 2030 (évolution démographique, numérique, globalisation, investissement public et cohésion démocratique et sociale), les 18 mesures proposées répondent à une double ambition d'excellence sociétale et d'excellence académique et scientifique.

Force est de constater que dès sa publication, le rapport du Collège d'experts extérieurs a suscité de vifs débats entre les membres du Conseil d'administration, mais également auprès de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et de leurs partenaires.

Le Conseil d'administration a notamment souligné que la faisabilité des propositions était majoritairement dépendante de la réelle capacité de refinancement de l'enseignement supérieur par les autorités publiques, qui demeure incertaine en FWB. Par ailleurs, la difficulté dans les suivis à apporter à ce rapport réside dans le fait que les propositions impliquent des actions d'intensité variable, mais surtout elles requièrent un large consensus des établissements, en particulier en ce

qui concerne la restructuration du paysage. C'est pourquoi le Conseil d'administration a demandé à chaque type d'enseignement supérieur, par l'intermédiaire des chambres thématiques, de commenter le rapport et a invité les commissions à en prendre connaissance.

Une analyse comparative des différents avis ou commentaires reçus est en cours d'élaboration. Il s'avère cependant que ceux-ci sont de portée très différente; ces différences rendent complexes le travail d'analyse et la possibilité de faire émerger des pistes de suivi, partagées par l'ensemble des membres de ces organes. Certaines mesures font pourtant l'objet d'un certain degré de convergence quant à leur acceptation ou à leur rejet. Ainsi, l'accroissement du financement et la diversification des mécanismes de financement, le développement de programmes de 1^{er} cycle plus généralistes, le renforcement des services sociaux en lien notamment avec le logement et la mobilité des étudiants semblent recevoir l'assentiment des établissements. Au contraire, la mise en place de dispositifs d'accréditation, la restructuration du paysage avec une possible réduction des implantations ou encore la sensibilisation au monde professionnel dès les programmes de 1^{er} cycle, ont été reçues plus négativement.

Enfin, il convient de rappeler que le président et le vice-président du Collège ont été auditionnés par la Commission « Enseignement supérieur, recherche et médias » du Parlement de la FWB en janvier 2018. Les parlementaires ont notamment échangé sur la proposition relative aux tests d'orientation et plus largement sur l'orientation à l'entrée de l'enseignement supérieur, ainsi que sur la faisabilité du refinancement structurel de l'enseignement supérieur. Le rapport a également suscité l'intérêt des partenaires socioprofessionnels. À l'invitation de l'Union wallonne des entreprises (UWE) et du Conseil économique et social de Wallonie (CESW), les membres du Collège ont pu discuter avec ces partenaires des mesures visant à rapprocher le monde de l'enseignement supérieur et le monde du travail, en particulier le renforcement de l'alternance, l'offre des stages professionnels, etc.

02. 2 / LA TRANSITION DU SECONDAIRE AU SUPÉRIEUR ET LE FUTUR DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

Pour rappel, réunissant essentiellement des personnalités extérieures et renommées notamment au niveau international, le Conseil d'orientation est chargé d'émettre des recommandations au Conseil d'administration sur une meilleure organisation du système d'enseignement supérieur et sur l'offre d'enseignement. Ainsi, en décembre 2017, le Conseil d'orientation a remis un premier avis sur l'offre d'études et de formation continue au regard tant des réalités socioéconomiques et socioculturelles que des besoins en matière de compétences intellectuelles, scientifiques, artistiques et techniques.

Le Conseil d'orientation, après avoir analysé les enjeux et posé une série de constatations sur l'état actuel de l'enseignement supérieur en FWB, a décidé d'approfondir sa réflexion sur deux axes de réflexion prioritaires. Il a estimé que les défis cumulés de la croissance démographique, de l'augmentation de la population étudiante dans l'enseignement supérieur et de l'allongement des études devaient être analysés dans l'optique d'une rationalisation de l'offre d'études et de formation continue et d'un refinancement de l'enseignement supérieur.

En matière de transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, il a suggéré de considérer plus particulièrement la faisabilité d'un test, obligatoire, mais non contraignant, en fin de secondaire. D'une façon générale, il a recommandé de collaborer plus étroitement avec l'enseignement secondaire et de lui faire des propositions, par exemple celles de consacrer des journées à l'orientation progressive des étudiants dans le choix de leurs études ou d'organiser des tests de positionnement des élèves.

Enfin, le Conseil d'orientation a recommandé d'être attentif à l'adéquation entre formation et besoins socioprofessionnels, sans pour autant tendre vers un « adéquatisme à tout prix ». Il a insisté sur la nécessité de former les étudiants à s'adapter au monde professionnel dans lequel les entreprises recherchent d'abord des diplômés qui ont les capacités d'apprendre à apprendre et de s'adapter aux nouveaux savoirs à acquérir.

02.3 / LA RÉGULATION DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

La régulation de l'offre de formation en FWB étant au cœur des missions de l'ARES, le Conseil d'administration a décidé, en mai 2017, de prendre un temps de réflexion en la matière. Dans ce contexte, il a instauré un moratoire sur les demandes d'habilitations et créé un GT chargé de formuler des recommandations sur la régulation de l'offre pour la fin de l'année 2017. Au terme de ces travaux, huit recommandations ont été présentées en février 2018 au Conseil d'administration.

Ce dernier s'est ensuite prononcé en faveur de la levée du moratoire pour l'année académique 2019-2020. Il a également décidé de mettre en place de déclarations d'intention préalables et obligatoires au dépôt des demandes d'habilitation elles-mêmes, ce dispositif devant permettre aux établissements de rendre leurs projets publics et d'examiner les perspectives de collaborations que ces projets susciteraient.

Le GT « Régulation de l'offre » a été mandaté pour mettre en œuvre une partie des recommandations qu'il avait lui-même formulées, en particulier étudier les effets de l'obligation de codiplômation ou de coorganisation, analyser les conséquences de l'application des articles 88 et 89 (évolution et fermeture des habilitations) et évaluer le maintien de certains masters en 60 crédits.

02.4 / LA LISIBILITÉ ET LA COHÉRENCE DU DÉCRET « PAYSAGE »

La mise en œuvre de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur et de la nouvelle organisation des études introduites par le décret « Paysage » implique une constante évolution du cadre législatif du secteur. Ainsi, en facilitant le dialogue entre les établissements et une réflexion globale, l'ARES s'attache à formuler des propositions et à rendre des avis à la fois sur le cadre législatif existant, mais également sur les projets du Gouvernement.

En février 2018, l'ARES, s'appuyant sur les travaux du GT chargé par le Conseil d'administration de proposer un certain nombre de modifications du décret « Paysage », a émis un avis d'initiative recommandant au Gouvernement d'adapter ce décret en vue d'améliorer la lisibilité et la cohérence du texte.

L'ARES a notamment suggéré que les établissements d'enseignement supérieur ne réclament plus 10 % des droits d'inscription avant le 31 octobre de l'année académique, mais bien un forfait unique de 80 euros, afin de simplifier le travail des services des inscriptions et de permettre une communication plus claire auprès des étudiants. Toujours concernant le paiement des droits d'inscription, l'ARES a proposé de reporter la date limite de paiement du solde au 1^{er} février, jugeant la date du 4 janvier particulièrement inadéquate.

Il a par ailleurs été suggéré de clarifier la distinction entre fraude à l'inscription et fraude aux évaluations, notamment dans le but de différencier les effets qui s'attachent aux différentes sanctions.

L'ARES a également proposé, sur base des recommandations de la Commission de la mobilité des étudiants et du personnel (COM), de revoir les conditions d'accès non seulement au bachelier de spécialisation, mais également au master de spécialisation.

On peut enfin citer la suggestion de l'ARES de ne pas tenir compte, dans le calcul de la finançabilité de l'étudiant, de la réorientation en cours d'année académique – laquelle n'implique pas de coûts supplémentaires pour la FWB puisqu'elle ne finance pas une année supplémentaire – ou encore la recommandation de simplifier le mécanisme de l'allègement de programme en donnant davantage de marge de manœuvre aux jurys.

Cet avis d'initiative a, par la suite, servi de base de réflexion en juillet 2018 lors de l'analyse de l'avant-projet de décret dit « fourre-tout III », proposé par le Gouvernement et modifiant substantiellement le décret « Paysage ».

02. 5 / LES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES

02. 5.1 / EN HAUTES ÉCOLES, UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ET UN REFINANCEMENT

Cette année académique, divers projets de réforme ont été initiés en vue d'adapter la gouvernance et le financement des hautes écoles.

En février et en mars 2018, l'ARES a été sollicitée pour remettre un avis sur l'avant-projet de décret portant sur la réforme du financement des hautes écoles ainsi que sur l'avant-projet de décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles.

Cette réforme du financement vise une simplification du système appliqué aux hautes écoles. Ainsi, sans revoir le principe de l'enveloppe fermée pour le financement global, celui-ci sera désormais scindé en une partie fixe et une partie variable de 13,5 % et 86,5 % respectivement. Afin d'être davantage en phase avec le décret « Paysage », l'allocation variable d'une haute école sera établie en fonction du nombre de ses étudiants par domaine d'études, et non plus par catégorie comme précédemment puisque ce concept de catégorie a vocation à disparaître. Ce principe de financement des hautes écoles se rapproche de celui appliqué aux universités. Même s'il ne peut répondre suffisamment aux besoins du secteur, le refinancement prévu, mais aussi la prise en considération de la recherche dans les hautes écoles – un million d'euros sont alloués à cette dernière – ont été accueillis favorablement.

La réforme de la gouvernance des hautes écoles vise à adapter les modes de gouvernance aux nouvelles réalités rencontrées. Ainsi, la suppression du concept de « catégorie » au profit du concept de « département » afin d'offrir plus de souplesse organisationnelle aux établissements est prévue par cet avant-projet de décret. L'ARES, dans le cadre de son avis, a salué la volonté que les équipes dirigeantes des hautes écoles puissent être désignées par un vote de liste et soient désormais composées sur base de profils de fonction établis selon le contexte spécifique de l'institution.

02. 5.2 / EN PROMOTION SOCIALE, UN CADRE RENOUVÉ

Dans le secteur de l'EPS, l'ARES a rendu un avis favorable sur un avant-projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement de promotion sociale. Il propose des mesures favorisant l'accessibilité de l'enseignement de promotion sociale, renforçant la pédagogie spécifique de l'EPS et augmentant le taux de certification et de diplomation des apprenants.

L'ARES a souligné que ces dispositions contribuent à une amélioration globale du fonctionnement du secteur de la promotion sociale. Elle a également salué le financement supplémentaire octroyé en vue de remplir certaines missions, en particulier le financement de dispositifs relatifs à l'enseignement inclusif, à l'accompagnement des établissements et des équipes pédagogiques par la mise à disposition de conseillers pédagogiques, ainsi qu'au développement de la qualité.

02. 5.3 / DANS LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS, UNE ACTUALISATION DU CLASSEMENT DES COURS

Dans l'enseignement supérieur artistique, la Chambre des ESA a procédé à une actualisation du classement des cours organisés – cours artistiques, cours généraux et cours techniques. Elle s'est ainsi accordée sur 12 ajouts d'intitulés et sur quelques 75 modifications, répartis sur les domaines de la musique et des arts plastiques, visuels et de l'espace.

02. 5.4 / **UNE MOBILITÉ RENFORCÉE ENTRE LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Le 30 août 2017, à la suite des travaux de la COM, un AGCF a été pris afin de définir la liste des passerelles qui relèvent du décret « Paysage » et, plus particulièrement, de sa section relative à l'accès aux études de 2^e cycle. Ces passerelles autorisent les étudiants diplômés d'un bachelier de type court d'accéder au deuxième cycle d'un cursus organisé en haute école ou à l'université.

La création de cursus dans le cadre de nouvelles habilitations ou encore la réforme d'études existantes, telles que le bachelier en soins infirmiers, demandent une actualisation régulière de la liste de ces passerelles. Ainsi, au cours de l'année académique 2017-2018, 194 nouvelles passerelles ont été ajoutées à la liste déjà existante et intégrées, le 28 août 2018, dans une modification de l'arrêté susmentionné.

En parallèle, l'ensemble des passerelles qui relèvent de cet arrêté ont été intégrées dans l'applicatif « HOPS » (habilitations et offre programmée de l'enseignement supérieur), de sorte qu'elles sont maintenant aisément consultables sur le site www.mesetudes.be, mis en ligne en juin 2018.

Une réflexion a également été initiée sur une possible mise en œuvre d'autres types de passerelles non encore envisagées. Celles-ci pourraient être internes au 1^{er} cycle d'études ou sortantes de bacheliers de transition vers les masters en haute école.

02. 5.5 / **DANS LE SECTEUR PARAMÉDICAL, DES ÉVOLUTIONS ET DES IMPACTS SUR LES FORMATIONS**

Depuis quelques années, le secteur paramédical est en constante évolution afin, notamment, de tenir compte des exigences à l'égard de ces professionnels, mais également des développements de la recherche médicale et technologique. Cela impacte nécessairement la formation des futurs professionnels.

02. 5.5.1 / **Kinésithérapie et réadaptation**

L'ARES a été amenée à se positionner sur la réforme des études en kinésithérapie et réadaptation qui vise à faire évoluer la formation vers une formation en 300 crédits – un bachelier de 180 crédits suivi d'un master de 120 crédits – commune aux hautes écoles et universités. Si l'ARES est favorable à une formation en 300 crédits, elle a toutefois émis des réserves relatives à l'absence de financement complémentaire, aux conditions délicates d'organisation et de gouvernance sur le terrain. Elle s'inquiète également des risques sur l'emploi et les conditions de travail, notamment en matière de mobilité, tant des étudiants que du personnel.

02. 5.5.2 / **Technologies orthopédiques**

L'ARES a également pris position sur la réforme de la formation des technologues orthopédiques. Celle-ci implique l'allongement de la formation à 240 crédits, la création de quatre titres professionnels distincts, ainsi que la modification de l'intitulé de grade. L'ARES a émis un avis positif concernant cette réforme. Celle-ci répond en effet aux demandes des professionnels ainsi qu'aux exigences internationales, notamment en favorisant la mobilité, tant pour les étudiants que pour les professionnels. L'ARES a également salué le fait que l'agrément s'obtiendra au terme du cursus, et ce, sans examen complémentaire. Plusieurs points de vigilance ont cependant été pointés, dont la cohérence dans l'organisation des études en Flandre et en FWB, ainsi que la suffisance de lieux de stages, indispensables à la bonne formation des étudiants.

02. 5.5.3 / **Soins bucco-dentaires**

En mars 2017, la SPF Santé publique a ajouté le domaine des soins bucco-dentaires à la liste des professions paramédicales. Dans ce contexte, le Conseil des professions paramédicales a suggéré que le titre d'assistant bucco-dentaire soit délivré à l'issue d'une formation de 180 crédits à l'instar celle déjà organisée en Flandre. Un GT composé de membres d'établissements d'enseignement supérieur a été chargé de

construire le référentiel de compétences et les contenus minimaux de la formation. À ce jour, plusieurs établissements ont signalé leur souhait d'organiser cette nouvelle formation.

02. 5.5.4 / Soins infirmiers et sage femme

Pour rappel, depuis l'année académique 2016-2017, le bachelier en soins infirmiers est passé de 180 à 240 crédits et son intitulé a été modifié en « Bachelier : infirmier responsable de soins généraux ». Afin de remédier aux difficultés liées aux mesures transitoires pour les étudiants inscrits dans le bachelier en soins infirmiers avant l'année académique 2016-2017 et n'ayant pas validé la totalité des crédits de leur cursus à la clôture de cette année académique, l'ARES a impulsé l'adoption d'un décret précisant de nouvelles mesures transitoires pour ces étudiants.



/ 03. L'ARES, ACTEUR POUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

10 PROJETS ET INITIATIVES INNOVANTS

03.1 / MESETUDES.BE, LE SITE DE RÉFÉRENCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FWB

Accessible depuis juin 2018, www.mesetudes.be est le nouveau site web de référence sur l'offre d'enseignement supérieur en FWB. Développé par l'ARES, il est centré sur un moteur de recherche qui répertorie l'ensemble des programmes d'études diplômants (bacheliers, masters, etc.) ainsi que l'offre de formation continue certifiante des 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'EPS reconnus en FWB.

Le nouveau portail a été conçu pour rendre à l'utilisateur un service avec une triple valeur ajoutée : il pallie la multiplicité et le caractère parfois partiel des sources d'information sur les études supérieures en FWB, il rend accessible un catalogue exhaustif des études et formations alimenté par des données centralisées, à jour et donc fiables, et il offre une réponse concrète à la problématique des « fausses universités » – ces établissements privés non reconnus dont certains s'approprient de façon abusive

le vocabulaire de l'enseignement supérieur, mais ne délivrent aucun diplôme « légal ».

Avec des informations de première ligne sur plus de 2500 programmes d'études, telles que les conditions d'accès, les modalités pédagogiques, la langue ou la géolocalisation, www.mesetudes.be est un incontournable pour qui souhaite obtenir un panorama complet, avant d'être redirigé, pour les détails, vers les sites web des établissements.

Outre le moteur de recherche, il est aussi conçu comme un guide pour se familiariser avec l'univers de l'enseignement supérieur en FWB. Du paysage institutionnel aux différents niveaux, diplômes et domaines d'études, en passant par l'organisation pratique d'un cursus et les possibilités offertes à chaque profil, l'utilisateur a ainsi la possibilité d'aborder le site selon son objectif personnel : commencer des études, changer d'orientation ou reprendre des études.

Le portail est la première concrétisation visible par le grand public du projet e-paysage, la plateforme numérique qui soutient la simplification administrative au service des établissements.

03. 2 / E-PAYSAGE, LES PREMIERS OUTILS DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS

Depuis 2016, avec le projet e-paysage, l'ARES s'est engagée à offrir des services de simplification administrative à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur en FWB (établissements, étudiants, commissaires et délégués du Gouvernement, etc.) dans le cadre de la gestion des inscriptions et de leur suivi, en développant des bases de données centralisées et des services automatisés d'interrogation de bases de données.

Si 2016 et 2017 ont été consacrées à l'analyse et au design du projet, 2018 a vu le développement et l'utilisation des premiers services e-paysage. À ce titre, la mise en production et l'alimentation d'une base de données référentielle des études supérieures en FWB baptisée « HOPS » (habilitations et offre programmée de l'enseignement supérieur) sont la réalisation majeure de 2018.

HOPS contient des informations sur les études et sur les établissements qui les organisent. De ce fait, la mise en œuvre de HOPS a également nécessité la révision des informations du précédent outil « FASE » (référentiel des établissements et implantations de l'enseignement en FWB) afin de pouvoir les accorder avec l'organisation de l'enseignement supérieur et aux nouvelles entités créées par le décret « Paysage » (prise en compte des pôles, transformation des implantations en « campus », etc.). Dès les premiers développements, HOPS a inclus des systèmes automatiques d'alimentation et de consommation de données ou webservices. Ceci a permis de soulager les établissements d'enseignement supérieur en automatisant l'envoi des données liées aux programmes d'études et d'envisager l'alimentation centralisée de la base de données.

Ces réalisations, comme tous les développements en cours dans le cadre du projet e-paysage, sont rendues possibles grâce à la volonté de co-construction et à la collaboration dynamique de tous les partenaires concernés: les établissements d'enseignement supérieur avec comme

points d'appui les personnes relais e-paysage de chaque établissement, les directions et partenaires de l'ARES, ou encore les commissaires et délégués du Gouvernement et les services du Ministère de la FWB (DAPE, DGENORS, etc.). Le projet a par ailleurs pu bénéficier de l'expertise technique des équipes de l'ETNIC, partenaire informatique du projet.

Une prochaine étape dans les services de simplification administrative est attendue prochainement. Celle-ci qui permettra aux établissements d'enseignement supérieur de consulter automatiquement les données relatives aux décisions octroyées par la DAPE. Le développement de ce service permettra à l'étudiant d'être dispensé de prouver personnellement l'octroi d'une bourse pour bénéficier de la gratuité du droit d'inscription et des notes de cours.

Dès 2019, HOPS sera également engagé dans un processus de labellisation en tant que source de données authentiques.

« Grâce à e-paysage, l'ARES a mis les données au centre de sa stratégie du numérique ! Elle peut ainsi offrir des services innovants aux usagers (mesetudes.be), simplifier les démarches, soutenir le pilotage et améliorer la transparence (open data)... C'est pour moi une des réalisations phares du numérique en FWB. »

Oliver Schneider, Directeur général adjoint de la transition vers le numérique, FWB

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de coopération au développement, l'ARES travaille au développement, au déploiement, à la maintenance et au support d'une solution de gestion intégrée, de rapportage et d'administration financière, « GIRAF ». Si la majeure partie de l'application a été développée entre septembre 2017 et septembre 2018, une phase de développement permettant la gestion des appels et candidatures en ligne est en cours de finalisation. Les dernières phases de cet important chantier porteront sur l'interface utilisateur et la finalisation de l'application.

03. 3 / LE PILOTAGE STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le projet e-paysage inclut la constitution d'une base de données à visée statistique reprenant des données figées annuellement et codifiées. Afin de permettre une exploitation maximale des données, une réflexion importante sur la normalisation, la gouvernance, la sécurité et la protection des données a été entreprise de manière transversale dans l'institution en associant la déléguée à la protection des données et le conseiller en sécurité de l'information de l'ARES.

Dans l'attente de son développement, l'ARES utilise différentes sources actuellement disponibles (SATURN, CREF, rapport de population, etc.) pour répondre aux différentes demandes, alimenter certains dossiers ou fournir des outils d'aide au pilotage.

Ainsi en 2018, l'ARES a :

- » répondu à 75 demandes d'informations chiffrées en provenance de journalistes, d'étudiants, de professionnels ou encore des décideurs politiques,
- » participé à la réalisation des mémoires de réponse au moratoire de la Commission européenne concernant le décret «résidents/non résidents»,
- » commencé à développer des suivis de cohorte de façon à alimenter les travaux de la Commission d'aide à la réussite (CAR) ou du Gouvernement dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE),
- » complété la collecte de données internationales UOE permettant la réalisation des indicateurs de «Regards sur l'éducation» (OCDE) ou du moniteur européen dans le cadre du programme «Éducation et formation 2020» (DGEAC) ou encore revu les indicateurs repris sur le site internet de l'ARES.

Enfin, afin d'intégrer la normalisation des données rapidement et de préparer la réconciliation des sources historiques de données statistiques à la base STAT-SUP, les formats de données du référentiel HOPS ont déjà

été introduits dans la collecte de données SATURN 2018 (commune aux HE et ESA) et la codification des études dans le référentiel CITE construite avec la Commission observatoire et statistiques (COS) a été validée par le Conseil d'administration.

« Les établissements supérieurs en FWB manquent actuellement d'un outil commun, une base de données commune permettant de recouper l'ensemble des informations nécessaires à l'inscription et au calcul du financement. À la HEL, nous sommes convaincus que le projet e-paysage permettra une simplification administrative dans la gestion des inscriptions principalement et la production de documents destinés à calculer la finançabilité des étudiants. L'intégration des informations provenant du Service des allocations d'études constituera également un plus indéniable dans le traitement des dossiers des étudiants en difficulté financière. »

Magali Foidart, Gestion administrative et juridique, HEL

03. 4 / LA LUTTE CONTRE LES « FAUSSES UNIVERSITÉS »

En 2018, la problématique des « fausses universités » et des « faux diplômes » a occupé le devant de la scène, tant dans la presse qu'au Parlement ou dans les établissements d'enseignement supérieur.

Délivrés par des institutions ne disposant pas de reconnaissance officielle, ou tout simplement contrefaits, ces faux documents permettent à leurs porteurs de s'ouvrir des portes dans le monde professionnel, ou même dans le monde de l'enseignement supérieur, en vue de l'inscription à différents cursus exigeant certains prérequis. Le développement d'internet, mais également la mobilité accrue des citoyens, notamment dans l'espace européen, ont amplifié l'importance et les enjeux autour de cette problématique.

L'ARES s'est penchée sur cette question, en partenariat avec le MFWB et la Flandre. Face à cette problématique commune, les partenaires ont étudié l'opportunité d'utiliser une technologie rendant les données infalsifiables (la blockchain) pour authentifier les titres délivrés par les établissements d'enseignement de Flandre et de la FWB. Cette étude, baptisée «*Certified4life*», a donné lieu au développement d'un projet pilote à l'échelle européenne, «*Cross border blockchain pilot for diploma data in the EU*». Pour en savoir plus, suivez un étudiant inscrit dans un parcours européen de diplomation, via le lien <https://youtu.be/ozL5g6gcANo>.

Une autre problématique connexe est celle de l'enseignement supérieur organisé par des institutions non reconnues par la FWB, qui n'a pas manqué de faire débat tout au long de cette année académique, aboutissant à l'adoption, par le Parlement de la FWB, d'un décret visant à la transparence des établissements non reconnus. À l'analyse de ce dossier, le Conseil d'administration en a pointé l'importante complexité. Il a ainsi identifié des difficultés qui persistent dans le traitement réservé aux établissements dont les activités sont organisées dans d'autres langues que le français et la nécessité, sur ce sujet, d'une coopération avec la Flandre.

03. 5 / LE SOUTIEN ET LA VALORISATION DU RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Après l'élaboration et l'approbation, en 2016, d'une convention-cadre visant à donner à tout étudiant et membre du personnel des établissements d'enseignement supérieur de la FWB l'accès à toutes les collections et bibliothèques des établissements, la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs (CBS) a poursuivi dans son objectif de favoriser cette mobilité, en mettant au point un inventaire de l'ensemble des bibliothèques de l'enseignement supérieur de la FWB.

L'inventaire est repris sur la page web <http://bib.ares-ac.be>, ainsi que sur le site www.mesetudes.be. Un moteur de recherche permet de sélectionner

des informations précises, telles que le nom de la bibliothèque, son adresse, sa localisation géographique, l'établissement dont elle relève, son site internet, ou encore les « thématiques » abordées dans ses rayons.

La CBS a également proposé des formations à destination des professionnels des bibliothèques. Il s'agit pour ses membres de contribuer à augmenter le niveau de compétence des personnels et d'avoir une réflexion collective sur les besoins en matière de formation, ainsi que sur les enjeux actuels et futurs de la profession. Au premier quadrimestre de l'année académique 2017-2018, une formation sur le thème de l'accueil et de la gestion du public a été proposée. Deux sessions de deux jours, qui ont rassemblé 26 participants, ont ainsi été organisées.

03. 6 / UNE ÉTUDE SUR L'AIDE À LA RÉUSSITE ET LES PARCOURS D'APPRENTISSAGE

Sur la base d'un projet initié par la CAR, l'ARES a mené, en 2017, une vaste recherche-enquête visant à mettre en évidence les « parcours » et les « catalyseurs » de la réussite en premier cycle de l'enseignement supérieur en FWB.

De septembre à novembre 2017, 17 entretiens individuels, réalisés par la chercheuse engagée à l'ARES à cet effet, avec des étudiants en cycle de bachelier et remplissant les conditions d'une éventuelle diplômation en 2016-2017, ont été retranscrits et analysés. La finalisation de la rédaction de l'étude s'en est suivie en décembre 2017 et janvier 2018.

L'étude met en évidence neuf profils types de « parcours de réussite », conjuguant la durée et la personnalisation des parcours et pouvant être corrélés avec différentes variables. Il apparaît néanmoins qu'un terreau commun à la réussite (le fait d'arriver au bout de son parcours de bachelier) existe, et ce, quelle que soit la diversité des parcours rencontrés.

Les résultats de l'étude ont été publiés en février 2018 et présentés publiquement lors d'une journée de réflexion, organisée par l'ARES à Louvain-la-Neuve le 27 février 2018. Intitulée « Réussir ses études. Quels parcours ?

Quels soutiens?», elle était articulée autour des trois questions-clés suivantes :

- » Quels sont les types de parcours observés en bachelier en FWB ?
- » Quels facteurs académiques, pédagogiques, relationnels, économiques ou culturels jouent en faveur de la réussite ?
- » Comment adapter au mieux l'aide à la réussite aux besoins des étudiants ? Et quelles sont les initiatives qui marchent ?

Adressée aux établissements d'enseignement supérieur (services d'aide à la réussite, services sociaux, enseignants), aux pôles académiques, mais aussi à l'administration, aux décideurs, aux représentants étudiants ainsi qu'aux chercheurs du domaine, aux établissements d'enseignement secondaire et aux acteurs de l'information sur les études, cette journée a rassemblé 225 participants. Cette étude est disponible sur www.ares-ac.be/publications.

« À la base de cette étude, il y avait beaucoup de questions sur la réussite dans un contexte en évolution, mais aussi le désir d'entendre et de comprendre ce que disaient les étudiants de leur parcours, de leur réussite. Le travail mené visait à retranscrire cette parole, en l'analysant pour proposer un cadre de lecture aux acteurs impliqués au quotidien dans l'aide à la réussite. »

Leila Mouhib, chercheuse auprès de l'ARES

03. 7 / L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

03. 7.1 / LA VALORISATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Dans le cadre de la réalisation des actions du projet «VAE 2020», financé par le Fonds social européen (FSE) et coordonné par l'ARES, 993 candidats ont été accompagnés durant l'année civile 2017 par l'UCLouvain et l'UMONS, les deux universités parties prenantes du projet. Parmi ces

candidats, 58 % sont des femmes, 86 % occupent un emploi et plus de 60% ont au maximum un diplôme de bachelier et entament leurs démarches de VAE pour l'obtention d'un diplôme universitaire.

Dans le cadre des actions de la plateforme interuniversitaire pour la VAE, l'ARES a rencontré l'ensemble des services «Carrefours Emploi Formation Orientation» (CEFO) du FOREM. Ainsi, plus de 15 centres CEFO ont reçu la visite de l'ARES et plus de 180 conseillers à la formation du FOREM ont bénéficié d'une information sur la VAE. L'objectif poursuivi était de permettre à un public demandeur d'emploi d'être suffisamment informé des possibilités de reprise d'études par la VAE. En effet, cette reprise d'études peut constituer un atout certain pour une insertion socioprofessionnelle.

Par ailleurs, sur l'initiative de l'ARES et à la demande de quelques praticiens de la VAE des universités et des hautes écoles, un forum VAE a été instauré. Actuellement en phase d'officialisation auprès du Conseil d'administration, ce forum rassemble les acteurs de la VAE des hautes écoles, des universités et de l'EPS. Il a pour but de favoriser les échanges sur les pratiques et ainsi de permettre la résolution de situations problématiques par le bénéfice de ce nouveau réseau.

03. 7.2 / L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LE CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS

En avril 2018, l'ARES a remis un avis positif sur la demande de positionnement au niveau 5 du certificat de compétences acquises en formation de formateur professionnel d'adultes organisé par le FOREM, tout en indiquant qu'il existe dans l'enseignement supérieur des formations à l'intitulé similaire dans certains établissements.

Par ailleurs, les représentants de l'ARES au sein du Comité de direction ont travaillé à l'introduction de la demande de positionnement des grades de l'enseignement supérieur. Cette demande a été présentée et sera discutée au sein du Comité de direction du CFC à l'automne 2018.

03. 8 / LA CRÉATION D'UN CERTIFICAT EN DIDACTIQUE DE LA PHILOSOPHIE ET DE LA CITOYENNETÉ

À la demande du Gouvernement, un certificat en didactique du cours de philosophie et de citoyenneté devait être mis en place pour les personnes qui enseignent ce cours dans l'enseignement obligatoire.

Dans ce cadre, l'ARES a joué son rôle de fédération via un GT réunissant des acteurs des universités, des hautes écoles et de l'EPS, avec des représentants du Gouvernement, pour développer le contenu et le fonctionnement de ce certificat. Un appel d'offres a ensuite été envoyé à l'ensemble des établissements en vue de déposer les demandes officielles d'organisation du certificat en didactique du cours de la philosophie et de la citoyenneté.

Dans la foulée, le Conseil d'administration a approuvé l'ensemble des dossiers en attestant de la conformité des demandes de certificats déposées: 31 lieux de formations répartis sur l'ensemble de la FWB entre 6 universités, 12 hautes écoles et 6 établissements d'EPS.

Après une année de fonctionnement, le GT a fait le point sur l'organisation dudit certificat. Il a ainsi saisi l'occasion pour évaluer la mise en œuvre de celui-ci en regard des balises fixées en 2017 pour son organisation (notamment le nombre de candidats attendus), anticiper l'offre de formation pour l'année académique 2019-2020, faire état de l'articulation entre le certificat et la formation initiale et formuler des questions à relayer au Gouvernement et appelant, pour certaines, des réponses urgentes.

D'après les informations recueillies auprès des établissements, le nombre de candidats en 2018-2019 s'est élevé à 181 participants à l'université, 750 participants dans les hautes écoles et 27 participants pour l'EPS.

03. 9 / L'ACCÈS AUX COPIES D'EXAMEN

La problématique de la remise d'une photocopie des copies d'examen est un sujet qui divise depuis plusieurs années les étudiants et les établissements d'enseignement supérieur. Si pour ces premiers, la remise d'une copie de leurs examens est un droit clairement défini par les textes légaux, une partie des établissements s'y opposent et avancent les préoccupations pédagogiques ou de droit d'auteur de leurs professeurs. Par ailleurs, leur personnel administratif craint une surcharge de travail. Enfin, ces établissements redoutent également un recours massif aux questionnaires à choix multiples si ce principe était mis en œuvre.

L'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en mai 2018 a remis cette question sur le devant de l'actualité et le ministre de l'Enseignement supérieur a chargé l'ARES de lui remettre des propositions concrètes quant aux modalités pour remettre une copie de leur examen aux étudiants.

Un GT composé de représentants des étudiants (FEF et UNECOF), des universités, des HE, des ESA et des organisations syndicales a été constitué en juin 2018 afin d'aboutir à un compromis. Sous l'impulsion d'une ordonnance du tribunal de première instance qui a confirmé le droit des étudiants d'obtenir une copie de leur examen, le GT s'est entendu en septembre 2018 prévoyant une procédure balisant la remise d'une copie de son examen à un étudiant. Celle-ci précise que la participation de l'étudiant à la consultation des copies est exigée afin de renforcer la portée pédagogique de la remise de la copie et précise également la possibilité pour l'étudiant de prendre une photographie de sa copie afin de limiter la charge de travail administratif.

03. 10 / LA COLLABORATION ENTRE OPÉRATEURS CULTURELS ET ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

En avril 2017, l'ARES a été contactée par l'Administration générale de la culture (AGC) dans le cadre de deux projets impliquant une collaboration avec l'ARES afin, notamment d'ajuster l'offre de formation des professionnels de la culture aux besoins du secteur culturel.

Une présentation de ces projets devant la Chambre des ESA en octobre 2017 a débouché sur la création d'un GT tout à fait inédit, réunissant l'ensemble des directeurs généraux adjoints de l'AGC ainsi qu'une quinzaine de membres de la Chambre. Les premières réunions ont permis d'identifier trois chantiers prioritaires.

Le premier est la réalisation d'une enquête sur le devenir des diplômés des ESA dans le monde professionnel. Le but de cette étude, qui sera réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles, sera notamment d'objectiver l'employabilité des diplômés des ESA, au sujet de laquelle certains préjugés existent. Le deuxième chantier vise à créer un dispositif de subventionnement spécifique pour encourager et pérenniser les collaborations entre les ESA et les opérateurs culturels. Enfin, le GT entend mener une réflexion sur le statut d'artiste, sur la place qu'occupent les artistes dans le paysage culturel de la FWB et sur les compétences attendues de la part des opérateurs culturels lorsqu'ils recrutent des artistes à certains postes.

Tant l'ARES que l'AGC saluent l'existence de ce GT qui ouvre, pour la première fois peut-être en FWB, un dialogue officiel entre l'enseignement supérieur artistique et l'administration de la culture.

/ 04. L'ARES, ACTEUR DE NOTRE SOCIÉTÉ

04.1 / POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF

04.1.1 / LES ÉTUDIANTS TRANSGENRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En février 2018, le Conseil d'administration a approuvé le « Guide d'accompagnement pour l'inclusion des personnes trans dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles ». Son élaboration fait suite à une enquête, menée en 2017 par la Commission de la vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (COVEDAS) auprès des établissements d'enseignement supérieur et ayant démontré la nécessité d'apporter des réponses aux problématiques que les personnes trans rencontrent quotidiennement.

Le guide, disponible sur www.ares-ac.be/publications, permet d'outiller les intervenants en les informant sur les principaux concepts, les dispositions légales et les bonnes pratiques en la matière, dans le but d'encourager la mise en place de nouvelles initiatives et ainsi de permettre à chaque personne trans concernée de faire valoir ses droits et de s'impliquer dans la construction d'un environnement qui fonde les valeurs égalitaires de notre enseignement et de notre société. Concrètement, il propose notamment la mise en place d'une politique en matière de diversité, l'usage du prénom social dans les bases de données ou sur les diplômes, ainsi que de nombreuses autres solutions *transfriendly*.

Réalisé en étroite collaboration avec la Direction de l'égalité des chances du MFWB, des représentants des établissements d'enseignement supérieur et des associations de terrain, il s'adresse aux enseignants, aux personnels administratifs et techniques, ainsi qu'aux étudiants des différentes formes d'enseignement supérieur. Mis en ligne et diffusé en mai 2018, une évaluation de son usage au sein des établissements sera assurée en vue d'en identifier l'impact et de dégager les bonnes pratiques qui en découlent.

Parallèlement à la réalisation de ce guide, l'ARES a rendu en octobre 2017, un avis portant sur une proposition de décret permettant l'instauration d'une attestation commune de diplôme et de certificat en cas de modification d'identité.

04.1.2 / LES ÉTUDIANTS EN SITUATION D'HANDICAP

La Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI), hébergée par l'ARES, a réalisé en 2017 un recueil de données auprès des 41 établissements d'enseignement supérieur visés par le décret du 30 janvier 2014. Ce recueil met en évidence le profil des étudiants bénéficiaires : deux tiers d'entre eux sont des étudiantes et 90% ont moins de 27 ans. Il met également en évidence que plus d'une demande sur deux porte sur les troubles spécifiques d'apprentissage. Les maladies invalidantes (20% des demandes) et les déficiences motrices et sensorielles (10% des demandes) suivent. Les déficiences psychiques s'élèvent quant à elles à 6% des demandes introduites. L'ensemble de ces variables sont relativement stables depuis 2015-2016.

En 2016-2017, 1 862 demandes d'aménagements raisonnables ont été introduites, ce qui représente une augmentation de 42 % par rapport à 2015-2016 et de 105 % par rapport à 2014-2015. Sur l'ensemble des demandes introduites, plus de 90 % ont débouché sur un plan d'accompagnement individualisé. Afin de soutenir les étudiants bénéficiaires, 30 % des établissements d'enseignement supérieur font appel à des étudiants-accompagnateurs dont la large majorité est reconnue sur la base de leurs compétences, telles qu'une prise de note qualitative, la maîtrise d'une matière ou la capacité à transmettre.

L'accompagnement des étudiants en situation de handicap porte également sur la promotion des programmes de mobilité « Erasmus ». Quatorze établissements mettent en œuvre des mesures de soutien par le biais d'informations mentionnées sur leur site internet, de brochures, de séances d'information collectives ou de rencontres individuelles.

Pour rappel, en 2016, la CESI a chargé un GT d'identifier les difficultés d'interprétation liées au décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif. Elle a ensuite invité le GT à réfléchir à des propositions de modifications du décret. L'ensemble de ces propositions a été approuvé par les membres de la CESI en mars 2018 et a été transmis au Gouvernement de la FWB. L'objectif poursuivi était de préciser une série de dispositions dudit décret après quelques années académiques de mise en œuvre dans les établissements, notamment en vue de délimiter son champ d'application et de clarifier les procédures de recours.

04.1.3 / LES ÉTUDIANTS BOURSIERS ET DE CONDITIONS MODESTES

Durant l'année académique 2017-2018, l'ARES a poursuivi ses travaux en matière d'allocations d'études, par le biais d'un GT composé de membres de la COVEDAS et chargé d'identifier les problématiques de terrain.

La COVEDAS a initié deux rencontres entre représentants de la DAPE, du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études, du cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, ainsi que du Collège des commissaires et délégués du Gouvernement. Celles-ci avaient pour objectif de faciliter le

dialogue et d'améliorer la communication entre acteurs concernés par la thématique.

Ces rencontres ont permis d'instituer une réflexion de fond sur le système des allocations et prêts d'études et sur son évolution. Les points suivants ont notamment été abordés :

- » les démarches administratives demandées aux étudiants ;
- » les délais de traitement des recours par le Conseil d'appel ;
- » les conditions d'octroi des allocations pour les bénéficiaires des CPAS, de même que pour les étudiants qui pourvoient seuls à leur entretien ;
- » le mécanisme du seuil pour les revenus minimums ;
- » les forfaits changements.

04.2 / POUR UNE PARTICIPATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES

Depuis avril 2017, les travaux du Comité Femmes & Sciences (CFS), organe hébergé par l'ARES, ont essentiellement été menés au sein de cinq GT, chacun consacré à une thématique spécifique, mais poursuivant un objectif commun : promouvoir et améliorer la participation équilibrée des femmes et des hommes aux carrières scientifiques et académiques.

Un Midi de l'ARES portant sur les alternatives à la mobilité internationale ainsi qu'une enquête sur la dimension genre dans le financement de la recherche ont été menés dans le cadre de la réflexion portant sur la régulation de la recherche et des carrières. En complément, la question du « mentoring » dans le monde académique a été abordée sous ses différents aspects par le biais d'un atelier au cours duquel deux chercheuses ont présenté leurs travaux.

Dans le cadre de la Journée internationale des femmes et des filles de sciences, une rencontre-témoignage intitulée « Carrière des jeunes chercheur·e·s : quelles solutions ont-elles trouvées pour contourner les obstacles ? » a été organisée et a rassemblé près de 120 participants. À cette

occasion, de jeunes chercheuses ont témoigné de leur engagement dans une carrière scientifique ou académique et ont pu débattre avec les participants des stratégies à adopter pour faire face aux difficultés inhérentes à cette carrière.

La conciliation entre les vies privée et professionnelle fait également partie des thématiques traitées par le CFS. Ainsi, un relevé de bonnes pratiques visant à l'harmonisation des congés circonstanciels et d'allaitement pour le personnel académique des universités a été réalisé en vue de formuler des recommandations aux autorités académiques et politiques.

Parallèlement à ces travaux, la prise en compte de la dimension genre dans les politiques d'enseignement et de formation a conduit le Comité à remettre un avis accompagné de suggestions sur l'avant-projet de décret relatif à la réforme de la FIE.

Enfin, le CFS entend poursuivre la réflexion initiée en 2018 sur la reconnaissance, d'une part des femmes dans la recherche et, d'autre part des résultats des recherches portant sur le genre. Considérant que cette reconnaissance passe également par une meilleure visibilité de l'expertise des chercheuses dans les médias, le Comité s'attachera à approfondir la réflexion et à mener des actions en la matière au cours de l'année académique prochaine.

04. 3 / POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DURABLE

Pour rappel, en juin 2016, le Conseil d'administration adoptait un avis visant à susciter ou soutenir la création et le développement de cellules de développement durable au sein des établissements d'enseignement supérieur en FWB.

En réponse notamment à cet avis, le ministre de l'Enseignement supérieur a décidé en décembre 2017 d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150 000 euros à la Commission développement durable (CDD) en vue d'organiser un appel à projets auprès de l'ensemble des établissements

d'enseignement supérieur dans le but de promouvoir le développement durable en leur sein, notamment au travers de la création de cellules.

Cet appel à projets, lancé le 15 janvier 2018 sous l'intitulé « Soutien aux cellules de développement durable des établissements pour l'intégration des Objectifs de développement durable (ODD) », s'est adressé aux établissements, car ceux-ci sont à la fois acteurs de la formation et de la recherche et consommateurs de ressources ayant un impact environnemental. Il a visé l'ensemble des acteurs des établissements d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse des étudiants ou du personnel académique, administratif et technique. Ceux-ci ont été invités à mettre sur pied, de préférence conjointement, des actions de développement durable au sein d'une cellule, avec l'appui des autorités de l'établissement et l'objectif de sensibiliser, informer et mettre en réseau.

Faisant suite à cet appel, 29 projets ont été sélectionnés et ont bénéficié d'un soutien financier de 1 000 à 10 000 euros pour une mise en œuvre entre mai et décembre 2018. Ces projets ont porté sur la mobilité, la biodiversité, l'alimentation durable, la santé et le bien-être, la gestion des déchets et le recyclage, ainsi que les économies d'eau et d'énergie. Ils ont été construits en fonction des singularités et des opportunités de chaque établissement, tout en s'inscrivant pleinement dans les ODD.

04. 4 / POUR UNE SCIENCE OUVERTE

04. 4.1 / L'OPEN ACCESS

Le décret « Open Access », voté le 2 mai 2018, vise à l'établissement d'une politique du libre accès aux publications scientifiques, en rendant disponibles librement les résultats de la recherche financée par des subventions publiques émanant totalement ou partiellement de la FWB. Cette politique a pour objectif de rendre visible le travail des chercheurs et de favoriser la circulation du savoir.

Tous les articles scientifiques subventionnés devront désormais être déposés dans un répertoire institutionnel directement après leur acceptation par un éditeur. Si l'éditeur l'exige par contrat, un embargo de 6

mois maximum dans le domaine des sciences, des techniques, de la médecine humaine ou vétérinaire et de 12 mois maximum dans le domaine des sciences humaines et sociales sera accordé. Les institutions devront également utiliser exclusivement les listes de publications provenant de ces répertoires pour l'évaluation des chercheurs dans le cadre de nomination, de promotion et d'attribution de crédits de recherche.

La CBS est chargée du suivi et de l'évaluation des effets de ce décret, notamment en ce qui concerne le suivi et le contrôle des coûts de publication exigés par les éditeurs.

« Le décret 'Open Access' constitue une borne milliaire sur les chemins de l'Open Science en FWB. La voie est maintenant ouverte pour, au départ du libre accès aux publications scientifiques, mettre en œuvre l'Open Research Data (libre accès aux données sous-jacentes à la recherche scientifique) et favoriser l'émergence d'une science toujours plus citoyenne, dotée d'un impact positif sur la société! »

Marc Vanholsbeeck, directeur de la recherche scientifique, MFWB

04. 4.2 / LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Durant cette année académique, l'ARES a été amenée à traiter différents projets de financement complémentaire de la recherche.

En octobre 2017, la Chambre des ESA a approuvé un avant-projet de décret portant sur le financement spécifique de la recherche en art. Celui-ci vise à créer, au sein du F.R.S.-FNRS, un Fonds associé dédié à la recherche en art, baptisé « Fonds de la Recherche en Art » ou « FRArt ». L'ARES a émis un avis favorable à l'endroit de cet avant-projet, en ce qu'il permet, notamment, le financement de projets de recherche en art de manière pérenne. Elle a, par ailleurs, formulé des recommandations quant à la composition du Conseil d'administration du FRArt, et ce, en termes de respect des différents équilibres qui structurent et caractérisent l'enseignement supérieur artistique.

L'ARES a également rendu un avis concernant un avant-projet de décret visant le financement du programme de recherche fondamentale intercommunautaire. Cet avant-projet de décret vise à instituer une subvention annuelle portant sur les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire. La gestion de cette subvention sera prise en charge par un programme, appelé « EOS », spécifiquement créé au sein du F.R.S.-FNRS. L'ARES a accueilli favorablement la mise en œuvre de ce programme qui permet de pallier, suite à la 6^e réforme de l'État, la disparition des Pôles d'Attractivités Interuniversitaires.

L'ARES a enfin émis le 26 juin 2018 un avis favorable au refinancement du Fonds national de la recherche scientifique. Un avant-projet de décret-programme a également prévu le refinancement annuel du F.R.S.-FNRS à hauteur de 8 millions d'euros. L'ARES a toutefois mentionné les besoins des fonds associés du F.R.S.-FNRS dont le niveau de dotation devra progressivement être relevé de manière à assurer un équilibre dans le soutien aux différents secteurs d'activité du F.R.S.-FNRS.

/ 05. L'ARES AU QUOTIDIEN

05. 1 / L'ORGANISATION DES DISPOSITIFS D'ORIENTATION ET D'ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

05. 1.1 / L'EXAMEN D'ENTRÉE EN MÉDECINE ET DENTISTERIE

Depuis l'année académique 2016-2017, l'ARES est chargée de l'organisation matérielle et administrative ainsi que du secrétariat du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de médecine et dentisterie en FWB.

05. 1.1.1 / Des enseignements de l'édition 2017

Le premier examen d'entrée en médecine et dentisterie organisé en septembre 2017 n'a pas manqué de susciter son lot de recours puisque près de 300 actions ont été intentées devant les différentes juridictions. Au terme de ces recours, la qualité et la conformité des processus de l'examen d'entrée mis en place par l'ARES et le jury de l'examen d'entrée, de même que sa solidité juridique, ont pu être confirmées.

L'ARES et le jury de l'examen d'entrée ont par ailleurs procédé à l'analyse de l'organisation du premier examen d'entrée afin d'en tirer les enseignements permettant de préparer au mieux les éditions suivantes.

05. 1.1.2 / Une organisation dédoublée en 2018

Sur la base de ces enseignements, l'ARES a proposé au Gouvernement de maintenir l'aspect centralisé de l'examen d'entrée et de l'organiser désormais à deux reprises durant l'été. Cette organisation dédoublée offre ainsi aux candidats une chance supplémentaire d'accéder aux études de médecine ou de dentisterie.

Conformément à cette proposition, l'examen d'entrée a donc été organisé le 6 juillet et le 5 septembre 2018. Pour participer à cette épreuve, les candidats étaient invités à s'inscrire sur une plateforme en ligne mise en place par l'ARES et – les filières de médecine et de dentisterie étant contingentées pour les étudiants non-résidents – à démontrer leur qualité d'étudiant résident.

Ainsi, 3 377 candidats ont effectivement présenté l'examen d'entrée en juillet tandis qu'ils étaient 2 444 à le présenter en septembre. Au total, près de 4 000 candidats ont présenté au moins une des deux épreuves organisées cet été 2018. Comme en 2017, on comptait deux fois plus de candidates que de candidats à l'ensemble des deux épreuves.

Lors de chaque épreuve, les candidats ont été soumis à une série de 120 questions préparées par des «groupes matières», composés d'experts externes, et portant sur les matières suivantes :

- » la connaissance et la compréhension des matières scientifiques :
Biologie, chimie, physique et mathématiques
- » la communication et l'analyse critique de l'information

- » capacités de raisonnement, d'analyse, d'intégration, de synthèse, d'argumentation, de critique et de conceptualisation
- » capacité à communiquer et à percevoir les situations de conflit ou potentiellement conflictuelles
- » capacité de percevoir la dimension éthique des décisions à prendre et de leurs conséquences pour les individus et la société
- » capacité à faire preuve d'empathie, de compassion, d'équité et de respect

05. 1.1.3 / **Un taux de réussite constant**

Le taux de réussite de l'examen d'entrée est globalement comparable à celui de l'édition 2017 puisque 20,26 % des candidats en juillet et 18,59 % des candidats en septembre ont réussi l'examen d'entrée. Ainsi, ce sont 1 139 candidats qui ont pu s'inscrire aux études de médecine ou de dentisterie dans les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année académique 2018-2019.

05. 1.2 / **LE TEST D'ORIENTATION À DESTINATION DES FUTURS ÉTUDIANTS EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE**

Pour la deuxième année consécutive, l'ARES a organisé le test d'orientation du secteur de la santé (TOSS) à destination des futurs étudiants en médecine vétérinaire. Organisé avec la collaboration d'une quarantaine d'académiques et d'administratifs issus des universités, ce test s'est déroulé à deux reprises au cours de l'été 2018. Obligatoire mais non contraignant, ce test permet aux étudiants d'évaluer leur degré de maîtrise des différentes matières prérequis pour ces études, à savoir : la chimie, la physique, la biologie, les mathématiques, l'anglais et le français.

05. 1.2.1 / **Une initiative spécifique aux études de médecine vétérinaire**

Si ce test a précédemment été organisé pour les études de médecine et de dentisterie, le cursus de médecine vétérinaire est actuellement le seul à être visé par l'obligation de présenter ce test d'orientation.

L'idée d'organiser un test d'orientation obligatoire, mais non contraignant à l'entrée des études supérieures en général a pourtant fait l'objet de nombreuses propositions et de nombreux débats au cours de l'année académique qui s'est écoulée. La généralisation d'un tel test est par ailleurs l'une des propositions du Collège d'experts extérieurs.

05. 1.2.2 / **Après le TOSS, les aides à la réussite**

Cette année académique, l'ARES et le jury du TOSS ont davantage mis l'accent sur le bon suivi, par les étudiants, des résultats qu'ils ont obtenus au TOSS. Ainsi, en plus de recevoir leurs résultats individuels ainsi que les corrigés afin de pouvoir prendre connaissance de leurs forces et de leurs faiblesses, les étudiants ont été informés par l'ARES de toutes les initiatives d'aide à la réussite dont ils pouvaient bénéficier en fonction des difficultés qui ont pu être décelées grâce au TOSS. Qu'il s'agisse de mesures d'aide à la réussite spécifiques à l'égard des étudiants en médecine vétérinaire ou qu'il s'agisse de projets d'accompagnement des étudiants primo-inscrits mis en place par l'université où ils ont choisi de poursuivre leurs études, les étudiants disposent d'un panel de possibilités leur permettant d'entamer au mieux leur cursus.

05. 2 / **LA COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES D'ÉTUDIANTS RELATIVES À UN REFUS D'INSCRIPTION**

Au début de l'année académique 2017-2018, la CEPERI, hébergée à l'ARES et chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription, a connu un certain nombre de changements en termes organisationnels, notamment en ce qui concerne la présidence et la vice-présidence. Par ailleurs, afin de renforcer la qualité de son travail, le secrétariat de la CEPERI s'est adjoint, en novembre 2017, deux juristes chargés, entre autres choses, d'instruire et de suivre les différents dossiers de recours.

Toujours dans une perspective d'amélioration continue du processus de réception et d'examen des plaintes, un certain nombre de modifications, d'ordre juridique mais également pratique, ont été avancées. Essentiellement, il a été décidé d'élaborer à plus ou moins court terme un formulaire électronique à disposition des requérants en vue de réduire le nombre de dossiers irrecevables parce qu'incomplets, et d'instaurer une procédure en présentiel plus régulière, dans le but de garantir un traitement des dossiers dans des délais raisonnables, un respect des droits de la défense ainsi qu'une cohérence plus grande de la jurisprudence.

Durant l'année académique 2017-2018, 245 dossiers ont été introduits auprès de la CEPERI, ce qui constitue un chiffre relativement stable par rapport à l'année académique précédente durant laquelle 257 recours avaient été introduits. Environ 60 % des dossiers sont jugés irrecevables, 20 % conduisent à une invalidation de la décision de l'établissement d'enseignement supérieur et 20 % conduisent, au contraire, à une confirmation de la décision prise par l'établissement.

05. 3 / LES MIDIS DE L'ARES

Afin de valoriser les initiatives ou travaux de recherche, mais également de susciter la réflexion et l'échange entre les acteurs de l'enseignement supérieur et leurs partenaires, l'ARES a poursuivi l'organisation des Midis de l'ARES.

Six conférences-débats ont été organisées sur des thématiques d'intérêt commun, allant du développement durable à l'apprentissage tout au long de la vie en passant par l'internationalisation. Ainsi, près de 400 académiques, chercheurs, membres des personnels, étudiants, mais aussi des représentants issus des ONG, du monde politique ou de l'entreprise ont ainsi pu bénéficier de l'éclairage, de l'expertise et de l'expérience d'une trentaine d'orateurs issus de la FWB et de l'étranger, à l'occasion de ces six Midis de l'ARES :

- 14/11/2017 L'enseignement en anglais... opportunité, nécessité ou menace?
- 12/12/2017 Open Access en Fédération Wallonie-Bruxelles : où en est-on? Où va-t-on?

- 25/01/2018 Agenda 2030 : quel rôle pour les établissements d'enseignement supérieur ?
- 14/04/2018 L'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire dans et par les établissements d'enseignement supérieur. Un outil pour répondre à l'objectif éducationnel de l'Agenda 2030 ?
- 16/05/2018 Une utopie de la formation continue ?
- 07/06/2018 Mobilité internationale : quels impacts sur la carrière des chercheur-e-s ?



/ 06. L'ARES, ACTEUR DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Dans les pays en développement, soutenir le potentiel considérable des établissements d'enseignement supérieur en renforçant leurs capacités en matière de formation, de recherche et de services à la société, est un enjeu fondamental. Les établissements d'enseignement supérieur y restent aujourd'hui plus que jamais des acteurs majeurs du développement à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

L'action de coopération de l'ARES, sollicitant l'expertise des 6 universités, des 19 HE et des 16 ESA de la FWB, aspire à accompagner ces établissements actifs dans les 18 pays partenaires à répondre efficacement aux enjeux et aux défis que leur adressent leurs sociétés respectives.

L'implication des membres de la Commission de la coopération au développement (CCD) et de l'ARES, a permis la mise en œuvre de la première année du programme quinquennal 2017-2021, financé à hauteur de plus de 28 millions d'euros par an par la Direction générale de la coopération au développement (DGD) du SPF Affaires étrangères, en vue du renforcement des capacités du monde académique du Sud, autour de 3 axes majeurs : le renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et celles des unités de recherche et de formation

06.1 / LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

L'action de la coopération académique au développement est structurée autour de son programme quinquennal 2017-2021. Ce nouveau programme marque un changement majeur pour l'ARES, en déplaçant le focus stratégique du niveau de l'intervention elle-même à celui des pays dans lesquels ont lieu les interventions. Les instruments traditionnels de la coopération académique au développement (programmes « Bourses », « Appui institutionnel » et « PRD/PFS » principalement) sont donc amenés à trouver leur place dans ce nouveau contexte « pays », par leur intégration dans des cadres stratégiques communs (CSC), élaborés avec les autres acteurs belges présents dans nos 18 pays d'intervention et en Belgique.

Les dialogues stratégiques auront permis à l'ARES de faire le bilan d'une première année de programme et d'identifier des pistes pour la poursuite de cette intégration.

Trois niveaux de partenariats se complètent désormais : entre établissements de la FWB dans le cadre d'actions communes, avec les

établissements des pays partenaires et – nouveauté – avec les acteurs belges et de terrain dans les pays partenaires, dans les nouveaux projets de «synergie».

Cette année aura également été marquée par des initiatives en termes d'évaluation, notamment une importante étude confiée par la DGD à un consortium composé de Syspons et du Nuffic, au sujet de l'évaluation d'impact de la coopération universitaire.

Les lignes qui suivent permettront d'avoir un aperçu plus complet, ainsi que certains exemples concrets du rôle que joue l'ARES, avec le concours des établissements d'enseignement supérieur de la FWB, dans le domaine de la coopération au développement, tant dans les pays partenaires qu'en Belgique.

06. 2 / LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE DANS LES 18 PAYS PARTENAIRES

06. 2.1 / LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Pour l'ARES et l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la FWB mobilisés dans un projet de coopération académique, le renforcement des capacités, à savoir le transfert de connaissances et la formation d'individus, est l'une des missions essentielles. Il se situe sur trois niveaux.

06. 2.1.1 / À l'échelle individuelle pour permettre l'émergence de talents

Un établissement d'enseignement supérieur, c'est une pépinière de talents. Ces femmes et ces hommes constituent les principaux vecteurs de développement de leurs pays. Pour accompagner l'émergence de ces talents, l'ARES octroie chaque année des bourses. Pour l'année 2017-2018, 221 bourses ont permis à des étudiants (dont 82 étudiantes) provenant des pays partenaires de suivre les masters de spécialisation et les stages en Belgique. Le taux de réussite est exemplaire : 92 %.

Dans le cadre des programmes d'appui institutionnel (264) et des projets de recherche/formation (420), ce sont 684 bourses qui ont été délivrées permettant à des étudiants de réaliser un doctorat (dans le pays d'origine et en Belgique) ou un stage (en Belgique). Vingt-deux bourses ont également été octroyées pour finaliser un post-doctorat.

Parallèlement à ces bourses Sud-Nord, il convient de souligner que 305 étudiants belges ont obtenu une bourse de voyage pour un séjour dans un des 18 pays partenaires de l'ARES, entre septembre 2017 et septembre 2018.

06. 2.1.2 / À l'échelle des unités de recherche-formation pour renforcer l'expertise et soutenir l'innovation pour le développement

Chercheurs, enseignants, étudiants... Voir ces trois publics, en Belgique et dans les pays partenaires, se mobiliser pour mener une recherche ou mettre en œuvre un programme de formation, constitue un élément fédérateur crucial pour faciliter le transfert de connaissance ou de technologies.

Le soutien aux projets de recherche pour le développement (PRD) permet à l'ARES de renforcer durablement les capacités de recherche d'un établissement partenaire pour traiter une problématique clé de développement identifiée dans la société locale. Une autre réponse possible à une problématique ciblée est la mise en œuvre d'un projet de formation Sud (PFS). Les uns comme les autres sont sélectionnés pour leur pertinence pour le développement et leur excellence scientifique ou pédagogique.

«On pourrait se poser la question de l'intérêt de mener des recherches si pointues dans un pays aussi pauvre que Madagascar. Mais la biodiversité y est si riche qu'il faut donner les moyens aux scientifiques malgaches de l'exploiter et de la protéger.»

Nicolas Nihon, Ambassadeur de Belgique à Madagascar

06. 2.1.3 / **À l'échelle institutionnelle, pour soutenir le développement d'un établissement et ancrer durablement ses trois missions fondamentales**

Par ses programmes d'appui institutionnel (AI), l'ARES entend améliorer la performance globale des établissements partenaires en contribuant au renforcement de leur capacité structurelle en matière d'enseignement, de recherche et de service à la société. Actuellement, 14 institutions universitaires bénéficient d'un programme d'appui institutionnel dans 13 pays.

Le soutien au développement institutionnel d'un établissement peut prendre des formes diverses, mais répond toujours à des besoins exprimés par les autorités académiques locales. Cette année, plusieurs progrès ou résultats significatifs sont à mettre en avant qui témoignent, entre autres, de la vitalité de la recherche doctorale dans les institutions partenaires :

- » **Au Burundi**, si l'ARES a soutenu les travaux préparatoires pour le lancement de l'école doctorale à l'Université du Burundi (UB) depuis 2014, l'école fut officiellement inaugurée en juillet 2017. Avec pour objectif d'assurer la relève académique, et de former les ressources humaines dans les domaines prioritaires du développement, tant au Burundi que dans la région des Grands Lacs, elle accueille 45 doctorants, dont 8 doctorantes, pour cette première année académique. À ce premier pool de doctorants s'ajouteront dix autres boursiers dès 2019.
- » **Au Cambodge**, le développement de la recherche est le cœur de l'AI, au point qu'une véritable culture de la recherche s'y est développée et dynamise aujourd'hui l'institution partenaire, l'Institut de Technologie du Cambodge (ITC). L'impulsion donnée par l'AI a constitué un levier considérable pour le développement de l'institution à l'échelle nationale et internationale, lui permettant de répondre à des appels à projets de recherche ou de collaborer avec le secteur privé. L'ITC a reçu en septembre 2017 l'accréditation du Ministère de l'éducation pour la mise en place d'un cursus de doctorat.
- » Enfin, signal fort de cette dynamique doctorale, le prix remporté par Geneviève Zabré, lauréate du concours international « Ma thèse en 180 secondes », à Lausanne le 27 septembre 2018. Avec éloquence, humour

et conviction, la doctorante de l'Université Ouaga 1 Professeur Joseph Ki-Zerbo (UO), partenaire de l'ARES au Burkina Faso, a séduit le jury du concours composé de chercheurs de 18 pays. Tous ont été convaincus de l'intérêt de sa recherche, portant sur l'utilisation des plantes médicinales dans la lutte contre le méthane émis par les ovins. Un volet important de la recherche a été mené à l'animalerie de l'UO, développée grâce à l'appui de l'ARES, entre 2008 et 2017. Ce prix international démontre toute la pertinence et l'impact des projets de coopération académique associant, dans la durée, les établissements d'enseignement supérieur de la FWB et leurs homologues de 18 pays partenaires.

LES 20 ANS DU MASTER DE SPÉCIALISATION EN ÉCONOMIE INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT

Conjointement organisé par les départements économiques de l'UNamur et de l'UCLouvain, il forme les étudiants à l'analyse, l'évaluation et la mise en œuvre de politiques économiques dans le contexte d'une économie de marché mondiale de plus en plus intégrée.

Depuis l'année académique 2002-2003, pas moins de 154 bourses ont été octroyées pour ce master à des étudiants originaires de 29 pays différents, majoritairement africains, en particulier du Cameroun, d'Éthiopie et du Rwanda.

Le 12 octobre 2017, pour célébrer le vingtième anniversaire de ce master, une table ronde a permis de rassembler un panel d'économistes reconnus comme Kaushik Basu, ancien économiste en chef de la Banque mondiale, Martina Björkman-Nyqvist, professeure à la Stockholm School of Economics, François Bourguignon, ancien économiste en chef de la Banque mondiale, Mathias Dewatripont, ancien directeur de la Banque nationale de Belgique, Louis Kasekende ancien sous-gouverneur de la Banque d'Ouganda et André Sapir, ancien membre du groupe consultatif économique auprès du président de la Commission européenne.

06. 2.2 / LE RENFORCEMENT DE LA FORMATION

Pour l'ARES, contribuer au renforcement de la formation, c'est notamment tout mettre en œuvre pour renforcer, selon les besoins, le corps académique des établissements partenaires, en soutenant par exemple le financement de doctorats, de stages ou encore en finançant l'achat d'équipements didactiques.

Si l'essentiel de ces initiatives se déroulent dans les pays partenaires, d'autres sont également mises en œuvre en Belgique, comme entre autres, les stages et les masters de spécialisation, dispensés en interétablissements et orientés vers des problématiques globales de développement. L'ARES octroie chaque année plusieurs centaines de bourses à des ressortissants des pays en développement pour venir prendre part à ces formations, contribuant ainsi au renforcement des capacités individuelles.



06. 2.3 / LE RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE

La recherche scientifique, la technologie et l'innovation constituent les clés du progrès pour les pays en développement. L'ARES et les établissements d'enseignement supérieur en font une priorité de leur politique de coopération en soutenant la recherche de façon conséquente.

Au 1^{er} janvier 2018, ce sont 16 nouveaux projets PRD et PFS financés par l'ARES qui ont pu démarrer dans 7 pays partenaires pour une durée de 5 ans. Sélectionnés à l'issue d'un processus concurrentiel entamé en 2016, ils représentent un budget total avoisinant les 8 millions d'euros répartis sur les 5 années sur lesquelles s'étaleront les projets.

En septembre 2017, l'ARES a lancé un appel à propositions de projets PRD et PFS destinés à démarrer en 2019. Quarante propositions de préprojet ont, dans ce cadre, été déposées à l'ARES. Dix-huit dossiers ont été retenus pour la suite du processus. Sur les 16 dossiers déposés in fine, 14 projets ont été validés, répartis sur 12 pays.



AU BÉNIN, HAUTES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS AU SERVICE DES PETITS RUMINANTS

Ce mixage d'expertises scientifiques et ces alliances professionnelles construites au fil des années de coopération ont ainsi motivé les chercheurs de la HEPHC, de l'ULiège, de l'UCLouvain et l'Université d'Abomey Calavi à Cotonou d'associer leurs compétences pour améliorer les systèmes traditionnels d'élevage de petits ruminants au Bénin.

Dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, ovins et caprins constituent une part importante de l'économie familiale, en zone rurale et périurbaine. Souvent pratiqué par les femmes et les personnes âgées, l'élevage des petits ruminants est une activité pouvant apporter un revenu complémentaire. Mais les animaux constituent davantage une épargne garantissant la sécurité financière de la famille tout en lui donnant une aura sociale.

Alimentation, technique de reproduction, prévention des maladies, circuit de commercialisation, contexte socioanthropologique, tous ces paramètres sont analysés dans la perspective de renforcer les capacités des producteurs et de leur garantir des revenus les éloignant de la pauvreté. Dans une approche multidisciplinaire, le projet s'appuie également sur des enquêtes socioanthropologiques afin de tirer parti des connaissances et des ressources locales.

Enfin, pour diffuser les bonnes pratiques, partager les connaissances ou diffuser des informations utiles aux éleveurs, les équipes du projet s'appuient sur les TIC. Émissions radio et capsules vidéos sont au programme, de même qu'un mécanisme d'alertes diffusées sur les téléphones portables.

EN BOLIVIE, LA COLLABORATION DES ACTEURS ACADÉMIQUES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE VISE À DIMINUER LA PRÉVALENCE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS.

Offrir une réponse à un problème de santé publique, c'est précisément l'orientation prise dans le cas de cette recherche menée en Bolivie et qui vise la diminution de la prévalence du cancer du col de l'utérus. Ce pays d'Amérique du Sud affiche des taux de cancers du col de l'utérus parmi les plus élevés du monde. Face à ce constat, l'ULB et l'Universidad Mayor de San Simón (UMSS) ont décidé de développer un projet visant à améliorer le dépistage et le suivi des lésions précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus.

Actuellement, la couverture du dépistage ne couvre que 33,3 % de la population féminine ayant 15 à 45 ans, et ce, malgré un dépistage cytologique gratuit. L'un des objectifs de la recherche sera donc d'améliorer ce taux de couverture, notamment dans les zones rurales.

Pour y parvenir, les équipes vont à la rencontre de la population : les séances de sensibilisation, pratiquées dans les centres de santé communautaire et renforcées par des outils de communication appropriés, permettent d'informer les femmes. Entre 2015 et 2017, plus de 8 000 échantillons ont ainsi été analysés pour la détection des papillomavirus (HPV) dans la région de Cochabamba.

Cette approche sociologique visant le changement de comportement est complétée par une approche médicale : le projet forme des infirmières et des gynécologues, chargés d'analyser les résultats des analyses et de définir les protocoles de traitement. Deux recherches doctorales sont aussi au programme, afin de renforcer et de pérenniser le projet. Le renforcement des services à la société

Depuis le début de l'année 2018, cette recherche a trouvé un prolongement sous la forme d'une synergie, élargissant le nombre de partenaires impliqués, avec la collaboration de Louvain Coopération, du Laboratoire de virologie de l'*Instituto de Investigación Biomédica* et d'autres acteurs de la société civile bolivienne.

06. 2.4 / LE RENFORCEMENT DES SERVICES À LA SOCIÉTÉ

Parallèlement à leurs missions de recherche et d'enseignement, les établissements d'enseignement supérieur sont aussi appelés à assurer une troisième mission, le service à la société. Être à l'écoute des besoins sociétaux, partager son expertise et son savoir-faire tout en collaborant avec les acteurs éducatifs, sociaux ou politiques locaux, autant de manières de concrétiser son engagement.

06. 2.5 / D'AUTRES ACTIVITÉS EN 2017-2018

06. 2.5.1 / RWANDA : 20 ans de soutien des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En 2017, les universités de la FWB et l'Université du Rwanda (UR) ont célébré les 20 ans d'un partenariat entamé au lendemain du génocide de 1994. Cet anniversaire a été marqué par la tenue, le 6 octobre à Kigali, de la 2^e Conférence sur les biotechnologies et d'une réception organisée à l'Ambassade de Belgique en la présence des autorités belges et rwandaises et d'une représentation du monde académique.

D'un campus décimé et pillé il y a 20 ans, l'UR est aujourd'hui une institution comptant près de 33 000 étudiants et 1 000 enseignants et dont l'expertise est internationalement reconnue.

D'une aide d'urgence apportée en 1994 et 1995, le partenariat académique Wallonie-Bruxelles-Rwanda a rapidement évolué. Les efforts ont été concentrés sur la restauration des capacités d'enseignement, sur l'infrastructure de recherche et ICT et sur la formation doctorale. Progressivement, des secteurs prioritaires ont été identifiés: le génie civil, la médecine, la biologie, la pharmacie et l'agronomie.

En 2015, les partenaires ont inauguré à Huyé un centre d'excellence en biotechnologie abrité dans des bâtiments financés par la Coopération technique belge. Il est aujourd'hui la plaque tournante de travaux de recherche de haut niveau en sciences de la vie.

« Après le génocide, la Belgique a été le premier pays à mettre à disposition ses professeurs sans que notre université n'aurait pu redémarrer aussi vite ».

Professeur Charles Murigande, recteur en 1996 et aujourd'hui vice-recteur de l'UR

06. 2.5.2 / **BURUNDI – Les universités de la FWB réorientent leur coopération sur le renforcement des capacités individuelles.**

En juillet 2017, suite à la détérioration de la situation politique et sécuritaire au Burundi, l'ARES s'est vue contrainte de suspendre le financement du programme d'AI avec l'UB. Toutefois, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de continuer à soutenir les enseignants, les chercheurs et les étudiants de l'UB. Suite à la signification de la suspension, le recteur de l'UB a été invité à dialoguer avec les autorités de l'ARES sur l'avenir du partenariat et sur les possibilités de collaboration. L'ARES a souhaité réaffecter les moyens de l'AI vers des actions visant le renforcement des capacités individuelles (enseignants, chercheurs et étudiants) pour la période 2018-2019 qui s'articule majoritairement autour de 5 axes :

01. Appuyer la formation doctorale par des bourses de mobilité Sud/Nord;
02. Soutenir le personnel déjà engagé dans les activités de l'ARES;
03. Assurer un appui technique au désenclavement à destination des étudiants en contribuant à la bande passante et aux bibliothèques;
04. Assurer le suivi et la coordination des projets et actions 2018-2019 par des missions ponctuelles;
05. Financer les demandes complémentaires des projets en cours.

06. 2.5.3 / **SYNERGIES – Une autre approche de la coopération**

Développé suite à la volonté de la Coopération belge au développement d'amener les acteurs belges intervenant dans un pays à davantage collaborer dans le cadre de l'approche stratégique pays, les projets de

synergies se sont développés de manière importante en cette année 2017-2018. Au niveau de l'ARES, un projet de synergie offre aux établissements d'enseignement supérieur la possibilité d'initier des activités de recherche ou d'enseignement en synergie avec un ou plusieurs autres acteurs belges de la coopération non gouvernementale (ACNG) présents dans un pays.

De 2017 à 2021, l'ARES a mobilisé un budget de 2 160 000 euros pour la mise en œuvre de tels projets. En 2017 et 2018, 27 projets de synergies ont été initiés dans 8 pays. Ainsi, l'ULB, l'UCLouvain, l'Uliège, l'UMONS, l'ICHEC, la HE Vinci et la HELHa ont collaboré avec 10 établissements d'enseignement supérieur du Sud, mais également 20 ACNG et 19 de leurs partenaires locaux, sur des sujets aussi variés que la lutte contre les maladies vectorielles animales au Burkina Faso, l'épidémiologie du handicap post-accident de la route au Bénin, la méliponiculture en Équateur, le renforcement de la filière arachide à Madagascar, l'analyse commune du contexte sécuritaire au Niger ou encore l'impact de l'agroécologie au Pérou.

Ces premières expériences démontrent la complémentarité existante entre les milieux académiques et associatifs. L'expertise académique est très souvent recherchée par les ONG de développement quand celles-ci ouvrent les portes de nouveaux terrains de recherche pour les universités.

06. 2.5.4 / **Les projets d'opportunités, des incubateurs d'idées**

Initiative inédite, l'ARES a mis en place, en 2018, un appel à « Projets d'opportunité » (POP). Il s'agit de projets de coopération académique au développement d'envergure et de durée limitées, issu d'une initiative conjointe entre établissements d'enseignement supérieur du Nord et du Sud, qui s'inscrit dans le cadre des cibles stratégiques et objectifs spécifiques définis par l'ARES pour chacun de ses pays partenaires.

Avec 88 propositions rentrées par les établissements d'enseignement supérieur, l'appel a rencontré un vif succès. Trente-trois POP ont été sélectionnés sur la base de leur potentiel de renforcement des capacités de l'institution partenaire du Sud, de leur pertinence en termes de développement et de leur inscription dans le contexte du pays. Mis en œuvre dans 13 pays, ces projets d'opportunités mobilisent systématiquement les enseignants-chercheurs des universités partenaires au Sud.

UN MICROPROJET : L'ÉDIFICATION D'UNE MAISON EN TERRE CRUE AU BURKINA FASO

Porté par trois étudiants de l'ULiège, une architecte, un ingénieur et un géologue, ce microprojet a eu pour objet la construction d'un édifice de 100 m² en terre crue à Wentenga au Burkina Faso.

Ce faisant, les trois étudiants entendent revaloriser l'architecture traditionnelle et sensibiliser les maîtres d'ouvrages à favoriser ce type d'habitat au lieu de constructions « modernes » privilégiant le béton et la tôle ondulée. Ce microprojet s'est basé sur des travaux antérieurs effectués dans le cadre d'un PRD et sur des analyses complémentaires des sols et de stabilisation traitées dans le cadre des TFE de ces trois étudiants. Il faut souligner que le village de Wentenga a accepté de financer une partie du chantier à hauteur d'environ 20 000 euros.

« AFTER EMPIRE : MELANCHOLIA OR CONVIVIAL CULTURE? »

Porté par des étudiants de l'École de recherche graphique (ERG), ce projet s'est ainsi intéressé à la question du post-colonialisme, en mettant en évidence le pouvoir de l'approche artistique pour affronter le trauma, « ouvrir la voix », contribuant ainsi à la réflexion globale sur le passé-présent des relations entre la Belgique et les ex-colonies africaines.

« AU NOM DE L'HUMANITÉ »

Cette initiative a permis d'organiser du 27 au 30 mars 2017 une semaine d'activités de sensibilisation au développement au sein de la Haute École de la Province de Namur (HEPN). Au total, plus d'une centaine d'étudiants ont participé à cette semaine de sensibilisation, portée par des étudiants de 1^{re} et 2^e année des bacheliers coopération internationale et un conseiller en développement durable.

06. 3 / LA COOPÉRATION EN BELGIQUE

Au-delà de l'accueil des boursiers issus des pays du Sud dans des programmes de master de spécialisation et des stages, diverses activités du programme quinquennal se déroulent en Belgique. Citons les activités de sensibilisation à la coopération internationale (principalement à destination des étudiants belges), le programme ACROPOLIS ainsi que l'organisation de l'événement boursiers.

06. 3.1 / LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

On y distingue principalement :

- » Les microprojets étudiants, initiatives associant une équipe d'étudiants de la FWB et du Sud autour d'un enjeu du développement. En 2017, l'ARES en a financé sept, avec budget moyen de 12 000 euros par projet.
- » Les projets de sensibilisation. En 2017, 4 projets de sensibilisation ont été sélectionnés pour un montant total de 15 860 euros.



06. 3.2 / ACROPOLIS

Il s'agit d'un programme de soutien à un réseau interuniversitaire pour mettre en œuvre le projet « Gouvernance pour le développement – G4D » : www.governance4development.org.

Depuis mai 2017, cinq chercheurs issus de l'USL-B, de l'ULB, de l'UCLouvain, de l'ULiège et de l'UGent réfléchissent aux deux questions centrales du projet « G4D » : quels types de réseaux de gouvernance sont nécessaires pour mettre en œuvre efficacement une approche globale de la coopération belge ? Quels sont les liens entre le développement de la sécurité et le développement humanitaire, lié au déplacement forcé ?

En mars 2018, le groupe a publié 3 *concept papers* aujourd'hui reconnu comme référence par les acteurs de la coopération au développement :

- » *“A comprehensive approach for Belgian development cooperation”*
- » *“Governance networks for Belgian development cooperation”*
- » *“An integrated country policy for Belgian development cooperation”*

06. 3.3 / L'ÉVÉNEMENT BOURSIERS

Comme les années précédentes, l'ARES a organisé l'événement boursiers, un événement plus que jamais incontournable dans l'agenda de la coopération académique. Le 27 octobre 2017, ce sont près de 300 personnes qui ont rejoint l'espace Senghor de Gembloux, à savoir les boursiers ARES des cours et stages internationaux (CSI), des appuis institutionnels et des projets, les professeurs et le personnel administratif, la DGD, et les boursiers de voyage. L'édition 2017 a apporté une réflexion critique et académique sur une thématique prioritaire et très actuelle du développement, les migrations internationales. Cette journée venait en écho à la crise des réfugiés et aux enjeux climatiques poussant de nombreuses personnes à prendre le chemin de l'exil.

Le ministre en charge de la Coopération au développement, Alexander De Croo, y a fait une allocution et a répondu à de nombreuses questions lors d'une séance d'échange avec les boursiers.

« Vous êtes venus étudier en Belgique et vous êtes à ce titre des ambassadeurs de votre pays. À long terme, nous aimerions aussi que vous deveniez des ambassadeurs de la Belgique ».

Alexander De Croo, ministre fédéral de la Coopération au développement

D'autres intervenants ont contribué à la réflexion du jour. Le professeur Marco Martiniello de l'ULiège, s'est interrogé sur le sens de la crise migratoire. Quant à Carine Thibaut du CNCD, elle s'est intéressée au plaidoyer sur la justice migratoire.

La seconde partie, plus conviviale, a pris la forme d'un forum de stands « pays », conçus et animés par les boursiers eux-mêmes pour faire découvrir aux autres d'où ils viennent et qui ils sont.

L'événement boursiers, au-delà des questions de fond qu'il aborde, se profile comme un événement de réseautage crucial pour la carrière des boursiers qui s'y croisent tout en renforçant les rencontres interculturelles entre des citoyens de quatre continents : l'Europe, l'Asie, l'Amérique et l'Afrique.

06. 4 / LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

06. 4.1 / GENRE : PREMIERS RÉSULTATS D'UNE RÉFLEXION

Le déséquilibre et l'inégalité entre les droits et les chances qu'ont les femmes et les hommes dans le monde sont une réalité d'autant plus vraie dans les contextes marqués par la pauvreté. De surcroît, ce sont aussi ces inégalités qui mettent un frein aux processus de développement.

L'ARES accorde une attention particulière à la participation des femmes dans les différentes interventions qu'elle finance. Dans le cadre de son programme d'octroi de bourses de CSI, à qualité égale, une candidature féminine est privilégiée par rapport à son équivalent masculin. Afin de renforcer encore cet aspect, l'ARES a convenu d'assortir son appel à candidatures de témoignages de boursières qui sont venues en Belgique suivre une formation.

Les promoteurs de projets de recherche et de formation sont invités, lors de la constitution de leur dossier de projet, à interroger les aspects genre. Ils sont amenés à anticiper les différences en termes de conséquences que peuvent avoir les actions envisagées sur les femmes et les hommes.

Les programmes d'AI abordent, quant à eux, les aspects liés à la problématique homme-femme dans une mesure qui correspond aux priorités et à la politique de l'institution partenaire en la matière.

Enfin, au sein du CSC Belgique, l'ARES assure le lead d'une trajectoire d'apprentissage consacrée au genre. Dans ce cadre, avec d'autres acteurs concernés dont le VLIR-UOS et l'IMT, l'ARES anime une réflexion permettant de mieux tenir compte du genre dans les bourses octroyées annuellement. Une des finalités de cette trajectoire d'apprentissage sera la rédaction d'un guide de bonnes pratiques «genre» dans les dossiers de bourses.

06. 4.2 / CHARTE SUR LA QUALITÉ DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

En 2017, la Coopération belge a décidé de veiller davantage à la qualité des produits pharmaceutiques dans les pays en développement. Pour cela, le ministre de la Coopération au développement, Alexander De Croo, a signé le 25 octobre une déclaration d'engagement avec d'autres acteurs de coopération au développement. L'ARES fait partie de ces signataires.

Avec cet engagement, la Belgique devient le premier bailleur de fonds bilatéral et le premier État membre de l'Union européenne (UE) à proposer une réponse à la question de la qualité des produits pharmaceutiques.

Cet engagement a des implications techniques pour les activités mises en œuvre dans le cadre du programme de l'ARES. Les coordonnateurs de préprojets 2019 ont ainsi été invités à remplir une rubrique spécifique dans le cas où leur projet impliquait l'utilisation de ces produits. Ils ont pu y décrire comment les engagements concernant la qualité des produits pharmaceutiques que les intervenants du projet achètent, stockent et distribuent à travers leurs activités seront respectés. Il leur a également été demandé de décrire comment un circuit assurance qualité documenté sera mis en place.

D'autres mesures ont également été proposées pour accompagner cet engagement :

- » la participation d'un représentant de l'ARES aux travaux du GT « Accès à des médicaments de qualité » de la plateforme « Be-cause Health » ;
- » confier à des boursiers du Sud la rédaction de procédures de vérification, avec un encadrement Nord ;
- » constituer un groupe d'experts pour suivre cet engagement au niveau des interventions de coopération au développement de l'ARES.

06. 5 / L'ÉVALUATION D'IMPACT

Après avoir évalué l'impact des interventions de la coopération gouvernementale et non gouvernementale, la Coopération belge et son service de l'évaluation spéciale ont souhaité réaliser un travail similaire concernant la coopération universitaire, mise en œuvre par le VLIR-UOS et l'ARES.

Menée entre janvier 2017 et avril 2018, cette évaluation avait une double dimension : d'une part, examiner l'évaluabilité de l'impact de la coopération universitaire et, d'autre part, examiner l'impact des interventions dans les pays partenaires et celles des bourses.

Confiée à Syspons et au Nuffic, cette évaluation a porté sur les interventions menées entre 2000 et 2014 et sur les bourses octroyées entre 2008 et 2016. Analyse de documents, entretiens approfondis, enquêtes auprès de boursiers et missions de terrain (au Bénin et au Vietnam pour les projets concernant l'ARES) ont permis aux évaluateurs de se forger une opinion sur la manière dont les interventions sont mises en œuvre et influencent les établissements partenaires au Sud.

Élaborées à partir des forces et des faiblesses constatées, les conclusions et les recommandations finales seront adressées spécifiquement aux acteurs concernés – le VLIR-UOS et l'ARES –, mais aussi à la DGD et à son service de l'évaluation spéciale, durant le second semestre 2018.

Par ailleurs, l'ARES a également procédé, cette année à quatre évaluations externes, en Bolivie, à Madagascar et au Vietnam. Elles portaient sur des

projets achevés et dont une poursuite était proposée. Les thématiques de ces projets concernaient le dépistage du cancer du col de l'utérus, la sociolinguistique en contexte de diversité linguistique, la polyaquaculture, et la technologie et sûreté alimentaire.

/ 07. L'ARES, ACTEUR DE L'INTERNATIONALISATION

Au cours des trois dernières décennies, l'internationalisation est devenue un point d'attention central de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. En FWB, la stratégie d'internationalisation des établissements demeure souvent focalisée sur la mobilité de leurs étudiants et chercheurs ainsi que sur le recrutement d'étudiants et de chercheurs étrangers. Par ailleurs, du fait de la diversité de notre paysage de l'enseignement supérieur, la priorité accordée à l'internationalisation varie fortement d'un établissement à l'autre.

L'internationalisation est ainsi considérée comme un outil visant à améliorer la qualité des établissements dans la poursuite de leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la société, plutôt que comme une finalité. Ainsi, l'ARES vise à soutenir l'internationalisation des établissements en tenant compte des spécificités de chaque établissement et en menant des actions dans 3 domaines : l'attractivité et la promotion, le renforcement de capacités des établissements et la défense de leurs intérêts.

Durant l'année académique 2017-2018, les actions menées par l'ARES, avec la Commission des relations internationales (CRI), se sont concentrées sur deux axes: le développement de la diplomatie académique et la défense de la liberté académique.

07.1 / LA DIPLOMATIE ACADÉMIQUE

07.1.1 / L'ARES ET L'EUROPE

À l'échelle européenne, l'incertitude inhérente au « Brexit » et ses possibles impacts sur les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ont occupé une place importante de l'agenda européen. Consciente de l'enjeu que la sortie du Royaume-Uni pourrait représenter, la FWB a constitué un GT mené par le ministre d'État Philippe Busquin afin d'identifier des points d'attention sur les possibles impacts du « Brexit » dans ses domaines de compétence (recherche, enseignement supérieur, audiovisuel, culture, enseignement obligatoire, sport, budget, etc.). L'ARES y a activement participé pour représenter l'enseignement supérieur et pour anticiper au mieux les conséquences sur les établissements d'enseignement supérieur. Un aspect particulier du rapport final de ce GT a retenu l'attention du cabinet du ministre Marcourt, celui de la participation des universités dans le programme européen « Horizon 2020 » et de l'impact de la sortie du Royaume-Uni de ce programme. Une étude, à laquelle l'ARES est associée, a été lancée par le ministre afin de réaliser une cartographie des projets de recherche menés par nos universités dans le cadre du programme Horizon 2020 et de trouver des pistes pour améliorer cette participation. L'étude devrait aboutir en mars 2019.

Dans ce contexte incertain du « Brexit », les établissements ont souhaité consolider leurs liens au sein de l'UE. Dans cette perspective, l'ARES a choisi l'Irlande comme pays cible de l'année écoulée afin de mieux en connaître le paysage de l'enseignement supérieur, mais aussi de positionner les établissements de la FWB comme un partenaire francophone de qualité et ainsi explorer de nouvelles opportunités de partenariats, notamment en matière de recherche et de mobilité. L'analyse du pays cible s'est conclue par une mission interinstitutionnelle en Irlande qui a permis à plus de 30 représentants des établissements de la FWB de rencontrer, en 3 jours, 10 établissements et organisations faitières à Dublin, Galway et Limerick.

« La mission en Irlande a contribué à renforcer les liens entre les établissements de la FWB et les universités et instituts technologiques irlandais, très attractifs pour nos étudiants. Pour ces derniers, vivre une expérience internationale permet de développer une pensée complexe et voir le monde de manière plus ouverte et inclusive. À la HE Vinci, nous mettons tout en œuvre pour développer une politique internationale qui se traduit par un engagement à créer du lien, de l'empathie et de la résilience, et à assurer des choix pédagogiques qui garantissent la formation de professionnels compétents, innovants et engagés. Les nouveaux accords signés avec les établissements irlandais ont consolidé le chemin entamé dans cette voie européenne et internationale. »

Maité Abram, HE Vinci, membre de la CRI et pilote de la mission interinstitutionnelle en Irlande

Le « Brexit » n'a toutefois pas diminué le dialogue au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. À ce titre, l'ARES a organisé, avec l'ambassade de France, un séminaire sur les enjeux et les perspectives du processus de Bologne pour les établissements, 20 ans après la déclaration de la Sorbonne. Cet événement aura permis de consolider la position de la FWB durant la conférence ministérielle européenne pour l'enseignement supérieur qui s'est tenue du 23 au 25 mai 2018 à Paris. À l'occasion

de cette conférence, les ministres se sont engagés à renforcer la dimension sociale de l'enseignement supérieur, les mobilités des étudiants, des chercheurs et des professeurs, à développer des synergies avec l'Espace européen de la recherche.

Une nouvelle initiative de l'UE a également retenu l'attention de l'ARES, à savoir la création et le financement de réseaux d'universités européennes. Les établissements de la FWB souhaitent effectivement s'inscrire dans cette dynamique de renforcement de partenariats stratégiques et saisir l'opportunité offerte par cette nouvelle initiative. L'ARES a donc effectué un travail de suivi auprès des autorités concernées afin de soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leur possible participation à la phase pilote de cette initiative. Ainsi, l'ARES collabore avec le cabinet du ministre Marcourt et le MFWB à la possible mise à disposition d'un financement spécifique de la FWB visant à soutenir les candidatures des établissements d'enseignement supérieur.

Les expériences vécues au sein des établissements ont poussé l'ARES à renforcer le dialogue avec la Commission européenne afin de proposer des pistes d'amélioration pour certains outils existants, par exemple la mobilité internationale de crédits dans le cadre du programme « Erasmus+ ». Plusieurs difficultés apparaissaient relatives à la pérennité des financements, aux priorités d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur, à la complexité et la lourdeur des candidatures. Ces remarques ont été reçues positivement par la Commission européenne et pèseront lors des discussions sur le nouveau programme.

07.1.2 / L'ARES ET LE RESTE DU MONDE

À l'échelle mondiale, la mise en place de nouveaux outils a permis de pérenniser des ententes existantes pour les établissements, mais aussi d'explorer de nouvelles pistes de partenariats.

Dans le cadre du dialogue politique Asie-Europe, l'ARES a géré pour la 2^e année consécutive le programme de bourses de mobilité « ASEM-DUO ». Ce programme, qui a pour but de promouvoir la mobilité équilibrée entre la FWB et l'Asie, finance des séjours de mobilité « par paire » de professeurs

« Grâce à la bourse de mobilité ASEM-DUO attribuée par l'ARES, Liyang Hou de la Shanghai Jiao Tong University (KoGuan Law School) et moi-même avons pu passer un mois chacun dans le centre de recherche de l'autre. Cette bourse nous a offert le temps et le contexte optimal pour identifier, situer, analyser et discuter en profondeur les règles européennes et chinoises actuelles et en voie de développement. Et tout cela dans un autre contexte de vie, culturel et historique, dans un contexte de dépaysement encadré. À recommander! »

Robert Queck, UNamur, bénéficiaire d'une bourse de mobilité ASEM-DUO

et chercheurs. La bourse de mobilité, qui peut durer d'un à trois mois, s'adresse à tous les domaines d'enseignement et de recherche et à tous les établissements d'enseignement supérieur de la FWB. Vu le succès du premier appel, le montant total de l'enveloppe annuelle a été porté à 50 000 euros. Quinze dossiers ont été déposés, et neuf projets ont été financés, dont six proviennent d'universités, deux d'écoles supérieures des arts et un d'une haute école.

Grâce à une collaboration fructueuse avec WBI, deux nouveaux fonds d'aide à la mobilité des personnels « Asie-Pacifique » et « Maghreb », dotés de 50 000 euros chacun, sont venus compléter celui déjà existant pour les pays d'Amérique latine. Ces aides permettent le financement de missions à l'étranger des membres du personnel académique, scientifique ou administratif en vue de développer de nouvelles collaborations. Pour l'année écoulée, plus de 50 candidatures ont été déposées par les établissements d'enseignement supérieur, ce qui témoigne de leur vif intérêt pour ces instruments.

Deux visites d'État ont également jalonné l'année, l'une en Inde en novembre 2017 et l'autre au Canada en mars 2018. L'ARES a largement contribué à l'organisation du volet académique de ces missions, venant en soutien de la coordination assurée par WB Campus. En suivi de la visite d'État au Canada, le ministre-président de la FWB et son homologue québécois ont signé une entente en matière de mobilité étudiante

au niveau universitaire. Cette entente permet notamment aux étudiants de la FWB d'être assimilés à un étudiant québécois et de bénéficier de droits de scolarité réduits.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur de la FWB ont mis à plusieurs reprises en évidence les difficultés rencontrées par les étudiants voulant effectuer un stage au Canada, difficultés liées à l'obtention de visa. Outre des demandes répétées auprès des autorités politiques et des partenaires en FWB et au Québec, l'ARES a entamé un dialogue constructif avec le service Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Une séance d'information a été organisée à Bruxelles au cours de laquelle les établissements ont pu échanger directement avec les collègues canadiens responsables des questions d'immigration.

En vue de renforcer l'attractivité des établissements de la FWB, l'ARES a participé à différents salons institutionnels, dont l'EAIE à Genève en septembre 2017, l'APAIE à Singapour en mars 2018 et la NAFSA à Philadelphie en mai 2018. Ces salons institutionnels, dont la participation est coordonnée avec WB Campus, s'ajoutent à une dizaine de salons étudiants auxquels ont participé de nombreux établissements de la FWB notamment en Colombie, en Chine, au Pérou, au Brésil, au Vietnam, en Corée du Sud, à Taïwan et en Malaisie.

L'enjeu du recrutement d'étudiants internationaux demeure un point d'attention majeur, surtout dans le contexte du système de financement de l'enseignement supérieur en FWB dans lequel ces étudiants internationaux ne sont pas finançables. L'ARES poursuivra une réflexion en ce sens et pourra émettre des propositions aux responsables politiques.

La qualité du travail effectué par l'ARES se traduit également par la confiance qui lui a été témoignée par de nombreux organismes. L'Association internationale des universités (AIU) l'a associée à la création de son enquête mondiale sur l'internationalisation, la Commission Fulbright a demandé à l'ARES d'organiser une rencontre avec une délégation de présidents d'universités et de collèges américains en octobre 2017 pour échanger sur les enjeux de l'internationalisation. Enfin, FICHET (la fondation taïwanaise pour la coopération internationale en enseignement supérieur) a choisi d'effectuer une visite de l'ARES avec une délégation de

35 représentants d'universités taïwanaises en juillet 2018 afin de rencontrer les établissements d'enseignement supérieur belges et de développer et renforcer la coopération académique et scientifique.

07.1.3 / L'ARES ET LA FRANCOPHONIE

Considérant la réalité linguistique largement anglophone du monde académique et scientifique, l'ARES et les établissements ont également souhaité contribuer de manière active à la francophonie et aux enjeux linguistiques dans le renforcement de l'internationalisation. Plusieurs actions ont été menées en ce sens.

D'une part, l'ARES a signé un mémorandum d'entente avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) en octobre 2017. Cet accord entend renforcer l'internationalisation et la visibilité internationale des établissements de la FWB, soutenir le développement des capacités des partenaires du Sud, soutenir l'émergence d'une culture qualité au sein des établissements, appuyer la gouvernance des établissements et le dialogue interinstitutionnel et promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les carrières académiques et la recherche scientifique.

D'autre part, l'ARES a contribué l'organisation du 3^e séminaire du Groupe des responsables des relations internationales francophones (GRRIF) qui a réuni une septantaine de représentants à l'Université de Lausanne en février 2018. Afin de pérenniser les échanges du GRRIF, l'ARES a développé une plateforme collaborative virtuelle qui offre un espace de discussion pour les professionnels des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur francophones. L'objectif est bien de mettre en évidence les spécificités et les potentialités qu'offre la francophonie pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur. À Lausanne, la place du français et celle du multilinguisme dans l'enseignement supérieur ont été abordées grâce à l'intervention d'experts dans le domaine. Ce questionnement poursuivait d'ailleurs à celui qui a été entrepris au sein de l'ARES puisque la thématique a fait l'objet d'un Midi de l'ARES en octobre 2017. Le prochain séminaire du GRRIF sera accueilli par l'Université de La Manouba à Tunis en février 2019.

07.2 / LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

Au cours de l'année académique écoulée, dans certaines régions du monde, les attaques contre la liberté académique et l'autonomie institutionnelle se sont multipliées. L'ARES et les établissements se sont penchés sur la situation des chercheurs en danger et ont choisi de mener plusieurs actions visant à défendre la liberté académique dans le monde. Certains établissements ont par ailleurs dégagé des moyens financiers spécifiques pour l'accueil des chercheurs en danger.

En octobre 2017, l'ARES a accueilli la chercheuse américaine Victoria Kelberer dans le cadre du programme *Fulbright Specialist*. Durant le mois passé en Belgique, Victoria Kelberer a rencontré quatorze établissements d'enseignement supérieur de la FWB et d'autres organismes publics afin de faire un état des initiatives prises par les établissements au bénéfice des réfugiés, mais aussi pour offrir des conseils dans le développement de projets à destination de ce public. En effet, nombreux sont les établissements qui, à leur échelle, ont facilité l'accès à leurs auditoriums pour les réfugiés, ont développé une offre spécifique pour ce public tel que des cours de langues, des programmes préparatoires, un accueil sociopsychologique, etc. La visite de Victoria Kelberer a fait l'objet d'une publication disponible sur le site internet de l'ARES (www.ares-ac.be/publications).

Un GT a été constitué afin d'analyser la situation des chercheurs en danger et des réfugiés, et de trouver des pistes de solution pour faciliter leur inclusion dans l'enseignement supérieur. En plus de l'interpellation des pouvoirs publics, les établissements ont souhaité que l'ARES réalise une cartographie des initiatives prises en faveur des réfugiés et des chercheurs en danger. Cette cartographie devrait favoriser la création de nouveaux projets par le partage d'expérience, mais aussi rendre plus visible, pour les réfugiés et les chercheurs en danger, l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Depuis 2017, l'ARES est également membre du réseau *Scholars at Risk* et cette adhésion facilite le rôle de veille et de soutien aux chercheurs en danger. En outre, l'ARES a participé à de nombreux séminaires (EUA, InHERE, EAIE, VLIR) pour suivre l'évolution de la liberté académique à travers le monde.

/ 08. ANNEXES

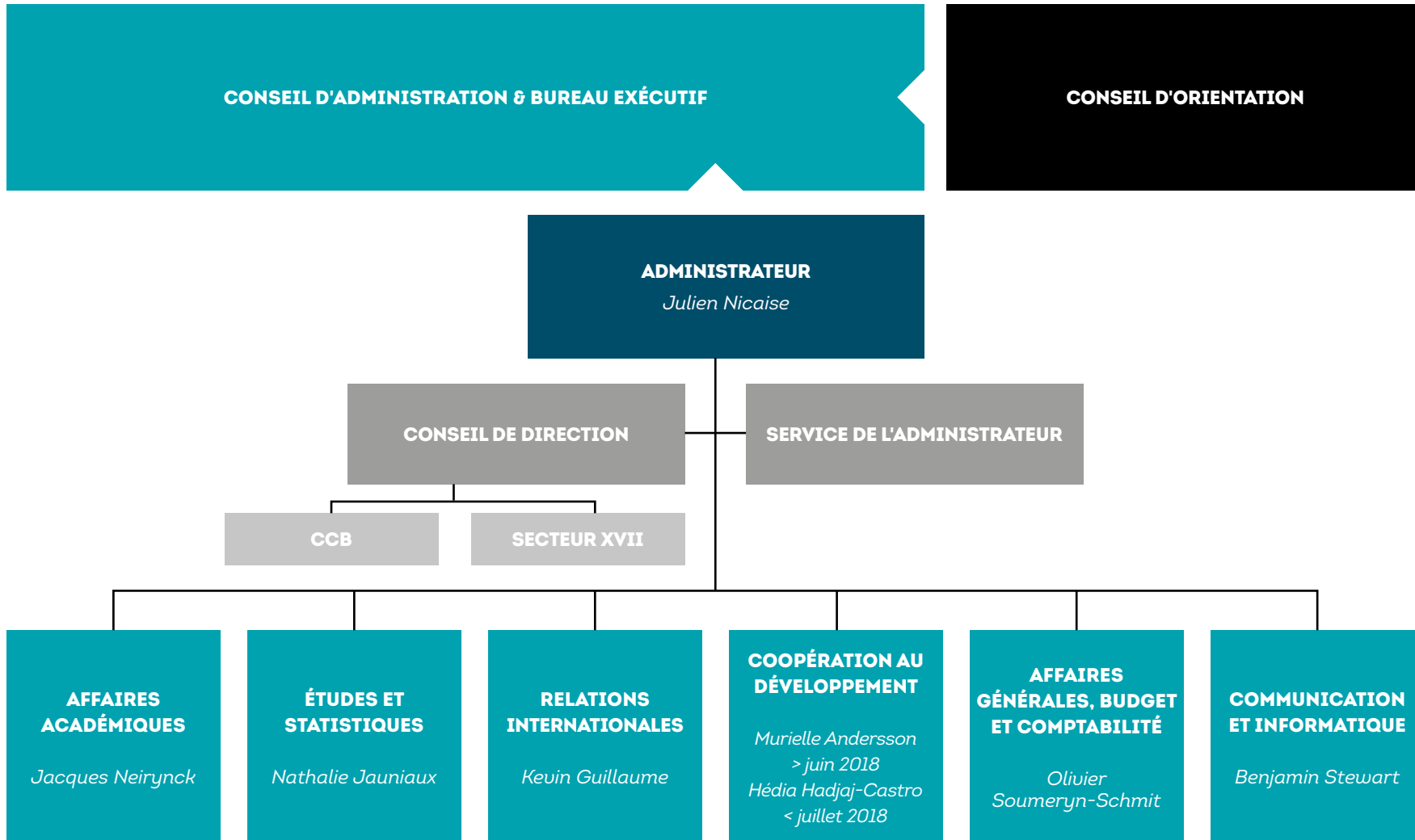
08.1 / ANNEXE 1 - AVIS

- » Avis 2017-18 - 26/09/2017 : Propositions de modifications de l'article 8 du décret du 27 décembre 1993 portant diverses mesures en matière de culture, de santé, d'enseignement et de budget
- » Avis 2017-19 - 27/10/2017 : Avant-projet de décret portant financement de la recherche fondamentale intercommunautaire
- » Avis 2017-20 - 27/10/2017 : Avant-projet de décret portant financement spécifique de la recherche en art
- » Avis 2017-21 - 27/10/2017 : Proposition de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études en matière de délivrance d'attestations de diplôme et de certificat
- » Avis 2017-22 - 27/10/2017 : Avant-projet de décret relatif à la poursuite de la carrière après l'âge de la pension de retraite du personnel enseignant, scientifique, administratif et technique des hautes écoles, des écoles supérieures des arts et des universités
- » Avis 2017-23 - 27/10/2017 : Demandes d'habilitations 2017
- » Avis 2017-24 - 27/10/2017 : Corrections additionnelles à celles prévues par le décret modifiant les habilitations visées par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et modifiant le décret du 12 décembre 2000 définissant la formation initiale des instituteurs et des régents
- » Avis 2017-25 - 07/11/2017 : Situation particulière des étudiants qui se sont inscrits dans le bachelier en soins infirmiers organisé en 180 crédits avant l'année académique 2016-2017 et qui n'ont pas validé la totalité des crédits de leur cursus à la clôture de l'année académique 2016-2017
- » Avis 2017-26 - 10/11/2017 : Avant-projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la culture, à l'enfance, aux infrastructures culturelles, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'audiovisuel, aux bâtiments scolaires, l'enseignement obligatoire, aux fonds budgétaires et à l'enseignement de promotion sociale
- » Avis 2017-27 - 22/11/2017 : Avant-projet de décret relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires
- » Avis 2018-01 - 20/02/2018 : Demandes de modifications du décret du 7 novembre 2013
- » Avis 2018-02 - 24/04/2018 : Avant-projet de décret portant réforme du financement des hautes écoles
- » Avis 2018-03 - 24/04/2018 : Projet de réforme de la formation des technologues orthopédiques
- » Avis 2018-04 - 05/06/2018 : Avant-projet de décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles
- » Avis 2018-05 - 26/06/2018 : Avant-projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux infrastructures hospitalières universitaires, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures scolaires, aux fonds budgétaires, aux affaires générales, à la culture, aux écoles de devoir et au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels
- » Avis 2018-06 - 10/07/2018 : Avant-projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement de promotion sociale

- » Avis 2018-07 - 10/07/2018 : Projet d'AGCF modifiant l'AGCF du 31 janvier 2013 relatif aux modalités de fonctionnement de la Commission des titres pour l'accès aux fonctions dans l'enseignement
- » Avis 2018-08 - 10/07/2018 : Avant-projet d'AGCF modifiant l'AGCF du 19 décembre 2013 portant exécution du décret du 17 juillet 2013 relatif au financement de la Recherche par le FNRS
- » Avis 2018-09 - 10/07/2018 : Avant-projet de décret organisant les études de kinésithérapie et réadaptation dans l'enseignement supérieur
- » Avis 2018-10 - 10/07/2018 : Financement exceptionnel à attribuer aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la subvention de 1400 000 euros allouée à l'ARES
- » Avis 2018-11 - 10/07/2018 : Avant-projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur



08. 2 / ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME DE L'ARES (09.2018)



08. 3 / ANNEXE 3 - COMPOSITION DES INSTANCES DE DÉCISION DE L'ARES (09.2018)

08. 3.1 / CONSEIL D'ADMINISTRATION

EFFECTIFS		SUPPLÉANTS	
Jean-Pierre Hansen		Président	
Recteurs des universités			
Yvon Englert	ULB	Nathalie Vaeck	ULB
Albert Corhay	ULiège	Éric Haubruge	ULiège
Vincent Blondel	UCLouvain	Isabelle Durant	UCLouvain
Calogero Conti	UMONS	Bernard Harmegnies	UMONS
Pierre Jadoul	USL-B	Bertrand Hamaide	USL-B
Naji Habra	UNamur	Annick Saertenaer	UNamur
Représentants des hautes écoles			
Vinciane De Keyser	FEDESUC	Nicole Bardaxoglou	HELB - Ilya Prigogine
Denis Dufrane	HEH	Giovanni Sutera	HE Charlemagne
Alain Diseur	DGEH	Marie-France Marlière	HEPN
Toni Bastianelli	HEPL	Dominique Daems	HE Francisco Ferrer
Alexandre Lodez	HELMo	Damien Huvelle	HE Vinci
Brigitte Chanoine	HE « Groupe ICHEC - ISC Saint-Louis - ISFSC »	Marylène Pierret	HéNaLLux
Représentants des écoles supérieures des arts			
Laurent Gross	INSAS	Vice-président	Frédéric De Roos
			Conservatoire royal de Bruxelles

EFFECTIFS		SUPPLÉANTS	
Marc Streker	ESA Saint-Luc Bruxelles	Daniel Sluse	ESA de la Ville de Liège
Représentants de l'enseignement supérieur de promotion sociale			
Hervé Pétré	Conseil général de l'EPS	Vice-président	Yves André
Stéphane Heugens	Conseil général de l'EPS		Yves Dechevez
			IEPSCF de Jemappes
			Conseil supérieur de l'EPS
Représentants du personnel proposés par les organisations syndicales			
Christianne Cornet	CGSP	Olivier Bouillon	CGSP
Sophie Goldmann	sel - SETCA	Sylvie Vanderheyden	FGTB
Jean Bernier	CSC-Enseignement	Pierre Boulanger	CSC-Enseignement
Didier Lebbe	CNE	Xavier Lorent	CSC-Services publics
Michel Popijn	SLFP-Enseignement	Arlette Vanwinkel	SLFP-Enseignement
Claire Gislain	APPEL	Pierre Dehalu	APPEL
Représentants des étudiants			
Morgane Justens	UNECOF	Tatiana Matmat	UNECOF
Nina Crabbe	UNECOF	Andy Asselman	UNECOF
Maxime Michiels	FEF	Ilias Karavidas	FEF
Gaël Ruelle	FEF	A désigner	FEF
Mathieu Vandenneucker	FEF	Mathis Dubrul	FEF
Joachim Wathelet	FEF	Anaïs Demunck	FEF
Membres avec voix consultative			
Véronique Halloin	F.R.S.-FNRS	Secrétaire générale	
Chantal Kaufmann	DGENORS	Directrice générale	
Lise-Anne Hanse	Commission de pilotage du système éducatif	Présidente	

EFFECTIFS		SUPLÉANTS
Jean-Christophe Renauld	CPS Wallonie	Président
Marcel Miller	Conseil d'orientation de l'ARES	Président
Daniele Carati	CPS-RBC	Président
Commissaire du Gouvernement		
Toni Pelosato		
Administrateur		
Julien Nicaise	ARES	

08. 3.2 / BUREAU EXÉCUTIF

EFFECTIFS		SUPPLÉANTS	
Président			
Jean-Pierre Hansen			
Vice-présidents			
Albert Corhay	ULiège	Éric Haubruge	ULiège
Alain Diseur	DGEH	Marie-France Marlière	HEPN
Laurent Gross	INSAS	Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Hervé Pétré	Conseil général de l'EPS	Yves André	IEPSCF de Jemappes
Représentants du personnel proposés par les organisations syndicales			
Christiane Cornet	CGSP	Olivier Bouillon	CGSP
Jean Bernier	CSC-Enseignement	Pierre Boulanger	CSC-Enseignement
Représentants des étudiants			
Morgane Justens	UNECOF	Nina Crabbe	UNECOF
Maxime Michiels	FEF	Joachim Wathelet	FEF
Commissaire du Gouvernement			
Toni Pelosato			
Administrateur			
Julien Nicaise	ARES		

08. 4 / ANNEXE 4 - MEMBRES DU PERSONNEL (09.2017)

Administrateur

Julien Nicaise

julien.nicaise@ares-ac.be

Service de l'Administrateur

Fatma Araci

fatma.araci@ares-ac.be

Louis Jamar

louis.jamar@ares-ac.be

Nadège Terwagne

nadege.terwagne@ares-ac.be

Affaires générales, budget et comptabilité

Olivier Soumeryn-Schmit / Direction

olivier.soumeryn@ares-ac.be

Mariam Ahmed

mariam.ahmed@ares-ac.be

Nadia Al Morabet

nadia.almorabet@ares-ac.be

(Wafaa Azmar)

En interruption de carrière

Dominique Biloque

dominique.biloque@ares-ac.be

(Ekaterina Dibin)

Détachée

Francis Ekaba

francis.ekaba@ares-ac.be

Aïcha El Hachmioui

aicha.elhachmioui@ares-ac.be

(Laura Forrest)

Détachée

Raoul Hervy

raoul.hervy@ares-ac.be

Teddy Kimputu

teddy.kimputu@ares-ac.be

Benoît Kints

benoit.kints@ares-ac.be

Véronique Mathieu

veronique.mathieu@ares-ac.be

Déborah Piccoli

deborah.piccoli@ares-ac.be

Artina Robaj

artina.robaj@ares-ac.be

Stéphanie Rogge

stephanie.rogge@ares-ac.be

Hassna Saïfi

hassna.saifi@ares-ac.be

Jonida Shaljani

jonida.shaljani@ares-ac.be

Valentine Vraux

valentine.vraux@ares-ac.be

Séverine Vanbellinghen

severine.vanbellinghen@ares-ac.be

Affaires académiques

Jacques Neiryndck / Direction

jacques.neiryndck@ares-ac.be

Catherine Ceuppens
catherine.ceuppens@ares-ac.be

François Carlier
françois.carlier@ares-ac.be

Chloé Daelman
chloé.daelman@ares-ac.be

François Dufays
françois.dufays@ares-ac.be

Maryline Ledoux
maryline.ledoux@ares-ac.be

Cosmina Ghebaur
cosmina.ghebaur@ares-ac.be

Lise-Anne Hondekyn
lise-anne.hondekyn@ares-ac.be

Laurent Lepère
laurent.lepere@ares-ac.be

Maria Moreno
maria.moreno@ares-ac.be

Leila Mouhib
leila.mouhib@ares-ac.be

Bernadette Naedts
bernadette.naedts@ares-ac.be

Marie-Pierre Nicolas
marie-pierre.nicolas@ares-ac.be

Arnaud Salmon
arnaud.salmon@ares-ac.be

Noémie Solheid
noemie.solheid@ares-ac.be

Alison Spoiden
alison.spoiden@ares-ac.be

Marie Welsch
marie.welsch@ares-ac.be

Coopération au développement

> juin 2017 **Murielle Andersson** / Direction

murielle.andersson@ares-ac.be

< juillet 2018 **Hédia Hadjaj-Castro** / Direction

hedia.hadjaj@ares-ac.be

Secrétariat

Maité Jusniaux
maite.jusniaux@ares-ac.be

Véronique Mathieu
veronique.mathieu@ares-ac.be

Laetitia Mouyart
laetitia.mouyart@ares-ac.be

Stratégie et méthodologie

Pascale Caes
pascale.caes@ares-ac.be

Appui institutionnel

Tanguy Goethals
Coordination
Bolivie, Équateur, Pérou
tanguy.goethals@ares-ac.be

Simon Hemptinne
RD Congo, Niger
simon.hemptinne@ares-ac.be

Christine Leroy
Burundi, Rwanda, Maroc, Haïti
christine.leroy@ares-ac.be

Pierre Martinot Madagascar, Niger pierre.martinot@ares-ac.be	Amélie Schnock Asie, Bénin, Burkina Faso amelie.schnock@ares-ac.be
--	---

Projets de recherche et de formation pour le développement

Murielle Andersson Coordination murielle.andersson@ares-ac.be

Rola Abboud rola.abboud@ares-ac.be	Fanny Bernard fanny.bernard@ares-ac.be	Anne-Marie Decoster anne-marie.decoster@ares-ac.be
---	---	---

Véronique Schmit veronique.schmit@ares-ac.be
--

FRSD, Bourses et Frais de formation

Noémie Nyst Coordinatrice noemie.nyst@ares-ac.be

Maryvonne Aubry Bourses maryvonne.aubry@ares-ac.be	Corentin Dangoisse FRSD corentin.dangoisse@ares-ac.be	Simon Hemptinne Frais de formation simon.hemptinne@ares-ac.be
--	--	---

Boris Le Polain Bourses boris.lepolain@ares-ac.be	Camille Roegiers FRSD camille.roegiers@ares-ac.be	Séverine Vanbellinghen Bourses severine.vanbellinghen@ares-ac.be
--	--	---

Relations internationales

Kevin Guillaume / Direction kevin.guillaume@ares-ac.be
--

Florence Maertens florence.maertens@ares-ac.be	Mireille Matton mireille.matton@ares-ac.be	Hassna Saïfi hassna.saifi@ares-ac.be
---	---	--

Rachel Vandewynckel rachel.vandewynckel@ares-ac.be

Études et statistiques

Nathalie Jauniaux / Direction

nathalie.jauniaux@ares-ac.be

Bénédicte Champagne

benedicte.champagne@ares-ac.be

Stéphane Patart

stephane.patart@ares-ac.be

Communication et informatique

Benjamin Stewart / Direction

benjamin.stewart@ares-ac.be

Sandrine Cosentino

sandrine.cosentino@ares-ac.be

Fleur Jasoigne

fleur.jasoigne@ares-ac.be

Fabian Kabashi

fabian.kabashi@ares-ac.be

Romain Poriaux

romain.poriaux@ares-ac.be

Alain Somville

alain.somville@ares-ac.be

Valentine Vraux

valentine.vraux@ares-ac.be

08. 5 / ANNEXE 5 – ORGANISATIONS OU GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DESQUELS L'ARES EST REPRÉSENTÉE (09.2017)

Academia Belgica - Centre pour l'histoire, les arts et les Sciences à Rome

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de gestion

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de pilotage

Allocations et prêts d'études – Commission d'examen chargée du suivi des candidats

Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Assemblée générale

Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Conseil d'administration

Cellule prospective et de veille scientifique (Code wallon de l'environnement)

Centre belge de Référence en Expertise sur l'Afrique Centrale

Centre de coordination et de gestion des fonds structurels pour l'enseignement supérieur

Centre de coordination et de gestion des fonds structurels pour l'enseignement supérieur

Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de recherche à Kinshasa (CEDESURK) – Conseil d'administration

Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) – Jury

Comité consultatif de bioéthique

Comité d'évaluation de la recherche contractuelle en matière de sécurité alimentaire, politique sanitaire et bien-être animal

Comité d'accompagnement du projet stage de pôles (UWE)

Comité de pilotage de l'enseignement supérieur en alternance

Comité d'évaluation de la recherche contractuelle

Comité d'évaluation pour l'octroi de subsides pour des recherches scientifiques en matière de sécurité des aliments et de politique sanitaire des animaux et végétaux

Comité scientifique de l'Institut de formation judiciaire

Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO

Commission consultative en matière de rémunération pour reprographie

Commission consultative fédérale de l'aide sociale

Commission d'accompagnement pour le Traité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées

Commission de pilotage du système éducatif

Commission de reconnaissance de l'expérience utile et de la notoriété (CREUN)

Commission de reconnaissance d'expérience utile (HE)

Commission des allocations d'études

Commission des titres pour l'accès aux fonctions dans l'enseignement

Commission du concours en kinésithérapie

Commission femmes et développement

Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP)

Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) – GT « Évaluation de la réforme des titres et fonctions »

Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) – GT « Titres »

Commission nationale pour les droits de l'enfant

Commissions d'agrément des prestataires de soins de santé

Commissions d'équivalence

Conseil de l'aide sociale et culturelle

Conseil de l'éducation et de la formation (CEF)

Conseil de la propriété intellectuelle (CPI)

Conseil de la propriété intellectuelle (CPI) – Commission spéciale « Droits d'auteurs et droits voisins »

Conseil de la transmission de la mémoire

Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Logement »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Politique scientifique »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Ruralité »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Environnement »
Conseil fédéral pour la qualité de l'activité infirmière (CFQAI)
Conseil supérieur de la justice – GT « Problématique de l'internement »
Conseil supérieur de la mobilité étudiante (CSM)
Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale (CWBCI)
Ecole d'administration publique (EAP)
European Association of Institutions in Higher Education (EURASHE)
Fonds International Wernaers
Formation initiale des enseignants – Comité de suivi
Groupe « Coopère » du projet Décolâge
Groupe « Copilote » du projet Décolâge
Groupe de suivi de Bologne de la Fédération Wallonie-Bruxelles (BFUG-FWB)
Groupe de suivi de l'Espace européen de la recherche de la Fédération Wallonie-Bruxelles (GSEER)
Groupe de travail des quatre opérateurs de la formation initiale des enseignants (GT4O)
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité de direction
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité d'experts
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – GT « Qualité »
Institut de formation continue en cours de carrière (IFC) – Conseil d'administration
Institut de formation judiciaire (IFJ) – Comité scientifique
Institut de médecine tropicale (IMT) – Conseil d'administration

Institut de promotion des formations sur l'islam – Comité de direction
Institut de Technologie du Cambodge (ITC)
Institut des comptes nationaux – Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix
Institut des Comptes nationaux – Comité scientifique sur les comptes nationaux
Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie (WELBIO) –
Conseil d'administration
Jardin botanique Meise – Conseil scientifique
Observatoire du commerce
Réseau de contacts « Nations Unies »
Wallonie-Bruxelles Campus – Bureau
Wallonie-Bruxelles International – Fonds de mobilité
Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Enseignement supérieur
Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Recherche et innovation
Wallonie-Bruxelles International – Programme « Citoyens du monde »

08. 6 / ANNEXE 6 - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES ET BILANS 2017 - BUDGETS 2018 ET 2019

08. 6.1 / LE BUDGET DE L'ARES - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le budget de l'ARES est alimenté principalement par trois sources :

01. une dotation annuelle de fonctionnement, octroyée par la FWB et instituée par l'article 27 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;
02. une subvention annuelle accordée par le gouvernement fédéral en vue de financer les activités de coopération académique au développement de l'ARES. Depuis 2017, cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un programme quinquennal (2017-2021), dont le financement est libéré par tranches annuelles ;
03. des recettes, de moindre importance, en provenance de la FWB et de l'UE (FSE), afin de financer des activités et des projets spécifiques, ponctuels ou récurrents.

Les dépenses de l'ARES sont réparties en six sections, comme suit :

01. Rémunération et frais de personnel

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses de personnel et dépenses assimilées : traitements, titres-repas, déplacement domicile-lieu de travail, formation, etc.

02. Frais de fonctionnement des organes de l'ARES

Ceux-ci couvrent le remboursement des déplacements des membres des instances de l'ARES, les jetons de présence et les indemnités telles que prévues en vertu des dispositions réglementaires applicables, etc.

03. Frais de fonctionnement

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses inhérentes au bon fonctionnement de l'institution : locaux, fournitures, assurances, maintenance

(notamment informatique), frais de publicité et de communication, frais de déplacement, etc.

04. Actions et projets

Représentant une très large majorité du budget des dépenses de l'ARES, cette section intègre l'ensemble des coûts de mise en œuvre des différentes activités de coopération académique au développement, de même que la majorité des dépenses liées à l'organisation de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires, le test d'orientation préalable aux études de médecine vétérinaire, les activités de l'ARES en matière de la promotion de la réussite, les bourses ASEM-DUO et d'autres projets, ponctuels, mis en œuvre par l'ARES.

05. Investissement

L'investissement couvre l'ensemble des dépenses effectuées pour l'achat de tout bien faisant l'objet d'un amortissement en comptabilité générale.

06. Charges exceptionnelles (le cas échéant)

08. 6.2 / L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

Le budget 2017, après ajustement s'est établi, après ajustement, à 30 844 000 euros en recettes et 30 707 000 euros en dépenses.

La diminution importante du volume budgétaire par rapport à l'exercice 2016 s'explique principalement par le niveau de la subvention octroyée par le gouvernement fédéral pour les activités de l'ARES en matière de coopération au développement.

En effet, s'agissant de la première année du premier programme quinquennal de l'ARES, nouvelle modalité instaurée par la réforme de la coopération indirecte au développement introduite en 2016 par les autorités fédérales, l'ARES a anticipé une phase de démarrage du programme et de ses modalités de fonctionnement, entraînant un relatif ralentissement temporaire des activités, rapidement rattrapé dès les années suivantes du programme.

De plus, des mesures d'économies ponctuelles pour l'année 2017 ont été imposées par le bailleur, réduisant d'autant la portée des actions pouvant être menées sur l'exercice.

En ce qui concerne les ressources en provenance de la FWB, celles-ci se sont amplifiées, notamment par l'octroi de subventions complémentaires, pour l'organisation de l'examen d'entrée en médecine par exemple. L'ARES a également perçu, en fin d'exercice, deux subventions exceptionnelles destinées au lancement d'appels à projets auprès des établissements, en matière de développement durable et de gestion et sécurisation informatique des données.

L'exercice budgétaire s'est conclu sur un solde positif, à hauteur de 1 220 000 euros principalement lié à l'octroi, en fin d'année, des deux subventions susmentionnées, pour lesquelles les dépenses correspondantes n'auront pas pu être effectuées sur le même exercice budgétaire. En comptabilité générale, le résultat 2017 est également resté positif, même si en diminution de 23 % comparé au résultat 2016.

08. 6.3 / LE BUDGET 2018

Le budget initial 2018 de l'ARES a été marqué par les principales évolutions suivantes :

- » **Une refonte de la présentation des dépenses liées aux activités de coopération au développement.** En effet, depuis la réforme du secteur de la coopération au développement, entrée en vigueur début 2017, la politique de coopération a été restructurée autour d'une approche basée sur les pays d'interventions, plutôt que sur les instruments de celles-ci. La présentation des dépenses correspondantes dans le budget de l'ARES a dès lors été réorganisée afin de refléter ce changement de perspective, tout en maintenant, au sein des différents pays, une structuration secondaire basée sur les logiques d'intervention.

Cette nouvelle présentation, en plus d'offrir plus de cohérence avec l'approche privilégiée par le bailleur, offre une lisibilité et un niveau d'information supérieurs, en ce qu'elle permet de mettre en évidence les

principales zones de concentrations géographiques des interventions de l'ARES.

- » **Le passage à une comptabilisation des engagements.** Dès 2018, le budget de l'ARES présente une structure distinguant les crédits d'engagement et les crédits d'ordonnancement. Parallèlement, la mise en place d'une comptabilité des engagements a été instaurée au sein des services de l'ARES. Cette nouvelle pratique, outre de se conformer aux meilleures pratiques en la matière dans le secteur public et à l'encadrement réglementaire général, permettra à l'ARES d'assurer une meilleure prévisibilité – et, partant, un meilleur contrôle – de ses dépenses et de son budget.

Le budget établi à l'initial se fondait sur une prévision de recettes de 35 691 000 euros (CE et CL) et de dépenses de 35 600 000 euros, générant un solde budgétaire négatif estimé à 88 000 euros (CE).

Lors de l'ajustement, ces montants ont été revus, respectivement, à 34 722 000 euros (CE et CL) en recettes et 53 701 000 euros (CE) 44 419 000 euros (CL) en dépenses, soit un solde négatif à hauteur de 18 979 000 euros (CE) et 9 697 000 euros (CL).

Ces évolutions s'expliquent principalement, concernant les activités financées par la FWB, par le décalage entre l'exercice de perception de certaines recettes, et l'exercice durant lequel les dépenses correspondantes sont effectuées (voir supra – subvention exceptionnelle en matière de développement durable et gestion et sécurisation informatique des données).

Concernant la coopération au développement, on constate un effet lié à la mise en place d'un programme quinquennal, dans lequel les soldes non-utilisés durant une année donnée peuvent être dépensés les années suivantes (incorporation des soldes non-dépensés 2017 dans le budget des dépenses 2018), ainsi que l'intégration dans le budget de montants devant être remboursés à la DGD pour des programmes antérieurs au programme quinquennal.

Les estimations de recettes à percevoir en matière de coopération au développement ont également été revues à la baisse, suite à l'annonce d'une volonté, par le ministre de la Coopération au développement de procéder à une diminution de la tranche versée en 2018 à l'ensemble des institutions impliquées dans le secteur de la coopération indirecte (sans diminution au total du subventionnement du programme quinquennal).

Enfin, on constate également un déficit plus marqué en crédits d'engagement, reflétant en cela majoritairement le conventionnement des projets PRD-PFS, qui sont octroyés pour une durée de 5 ans.

Dans les deux cas, le déficit n'a qu'une dimension budgétaire. En comptabilité générale, des provisions constituées lors des exercices précédents permettent de couvrir intégralement les dépenses envisagées, de sorte que la situation financière de l'institution reste saine.

Le tableau ci-après résume l'évolution des principaux postes budgétaires de l'ARES, en recettes et en dépenses, pour les exercices 2016 (ajusté), 2017 (ajusté) et 2018 (ajusté - juin 2018).

(EN MILLIERS D'EUROS)	BUDGET AJUSTÉ 2016	BUDGET AJUSTÉ 2017	BUDGET AJUSTÉ 2018	
			CE	CL
Dépenses				
Personnel et rémunérations	3424	4012	4437	4437
Commissions et organes de gestion	233	154	157	157
Frais de fonctionnement	1212	1291	2853	2416
Actions et projets (dont la coopération au développement)	31059	24921	45685	36910
Investissements	389	329	503	433
Charges exceptionnelles	84	0	66	66
Total	36401	30707	53701	44419
Recettes				
Dotations ordinaires ARES	3597	3922	4156	4156
Subvention « coopération au développement »	31932	25605	28758	28758
Autres subventions	784	1162	1530	1530
Recettes diverses	100	155	278	278
Total	36413	30844	34722	34722

08. 6.4 / LE BUDGET 2019

Le budget initial 2019 ne connaît pas d'évolution majeure par rapport au budget 2018 en termes de structure. Il présente un montant total de 35 497 000 euros en recettes, et de 46 564 000 euros (CE) et 41.071 (CL), soit un solde négatif de 11 067 000 euros (CE) et 5 574 000 euros (CL). On constate donc une nette diminution du solde négatif. Les résultats budgétaires de l'ARES restent toutefois influencés par :

- » les décalages existants entre les années de perception de certaines recettes, et de réalisation des dépenses y afférentes ;
- » le mécanisme de report des soldes non-dépensés dans le cadre du programme quinquennal en matière de coopération au développement, qui implique de budgétiser en dépenses des crédits correspondant aux soldes non-dépensés des années antérieures du programme ;
- » les remboursements de certains montants à la DGD à la clôture de programmes antérieurs au programme quinquennal ;
- » des décisions de l'autorité subsidiaire fédérale, qui a annoncé son intention de réduire le montant des tranches 2019 du financement des acteurs impliqués dans la coopération indirecte, dans la foulée de la décision similaire prise en 2018 (voir supra), et tout en ne remettant pas en cause le montant total accordé pour le programme 2017-2021 (compensation attendues sur les années 2020 et 2021).







ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche scientifique ou

artistique. L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 220 000 étudiants que comptent les établissements.

POUR EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE

↪ Cette publication a été imprimée en Belgique, en un nombre limité d'exemplaires, sur papier respectueux de l'environnement, fabriqué à partir de 100% de fibres recyclées, sans chlore, et certifié Ecolabel européen et FSC

La version électronique de ce rapport peut être téléchargée sur www.ares-ac.be

Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement, moyennant disponibilité, sur demande adressée à publications@ares-ac.be

ⓘ Les termes utilisés dans cette publication doivent être entendus dans leur sens épiciène, en sorte qu'ils visent les femmes et les hommes.

CRÉDITS

D. Pirnay/www.woush.be (p.2, 5, 6, 42, 43, 54, 57, 64)
Delpixel/Shutterstock.com (p.12)
matthew25/Shutterstock.com (p.22)
smolaw/Shutterstock.com (p.38)
Camie Deramaux (p.46)
tadamichi/Shutterstock.com (p.49)
romeovip_md/Shutterstock.com (p.73)



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Belgique
partenaire du développement

—
RUE ROYALE 180
1000 BRUXELLES
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11
F +32 2 225 45 05

WWW.ARES-AC.BE
—